

Sommaire

Inhoudstafel

61^{ème} année - 2007 - n° 1

61ste jaargang - 2007 - nr 1

- Éditorial - Woord vooraf 3

- L'Association Belge de Documentation dans le processus de certification européenne des compétences 5
Isabelle Somville-Cornet

- International Transport Research Documentation (ITRD) 13
Un réseau de spécialistes de l'information et du transport
Jésica De Salvador

- Le coût du libre accès dans le cas du modèle hybride 25
Caroline Collette

- La classification de la Bibliothèque du Congrès : Coffre au trésor ou mirage ? 33
Virginie Tacq

- Archives d'entreprises, entre gestion patrimoniale et veille technologique 40
Sixième journée des archives, Louvain-la-Neuve, 21 avril 2006
Compte rendu de Véronique Fillieux et Evelyne Vandevoorde

- Notes de lecture – Boekensprekingen 44

- Nouvelles parutions – Nieuwe publicaties 46

- Regards sur la presse – Een blik op de pers 49

- Index 2006 55

Le jeudi 26 avril prochain aura lieu une des activités phares de l'Association. Il s'agit, vous l'avez deviné, de l'Inforum.

Le thème choisi cette année : **Le documentaliste 2.0 : un second regard sur les nouvelles technologies** s'avère, comme à l'habitude, parfaitement dans l'air du temps. Il n'y a pas un mois sans Web 2.0, une semaine sans wiki, pas un jour sans blog... En professionnels de l'information, nous sommes en bonne position pour ne pas succomber aux sirènes technologiques et pour exercer le sens critique qui fait partie de nos compétences essentielles.

Le succès de l'édition 2006 avait mis la barre très haut... Toutefois, l'équipe organisatrice est confiante : nous croyons que le programme de cette année est à la mesure du défi ! Jugez-en plutôt :

Nous laissons le redoutable honneur d'entamer les hostilités à David Tebbutt, collaborateur régulier de l'*Information World Review* (notre *Financial Times*, en quelque sorte). Il définira d'abord ce que sont ces technologies, qu'on dit nouvelles. Il passera en revue quelques acronymes à la mode et évaluera leur apport pour les professionnels de l'information.

Rien de tel qu'un exemple. Et quel outil plus familier qu'une classification ? Or, même dans ce domaine où la Belgique peut s'enorgueillir d'illustres précurseurs, il y a du nouveau... Céline Van Damme, de la Vrije Universiteit Brussel, exercera pour nous son sens critique sur ces développements récents qui ont pour doux noms : folksonomies et ontologies.

Pas vraiment nouveau, le phénomène du logiciel libre dépasse le simple attrait du gratuit. Qui, mieux que nous, savons que le gratuit peut se révéler très coûteux en final ? Longtemps limité aux nerds, geeks et autres techies, confiné aux structures dites désargentées, le logiciel libre a atteint, d'après Diane Revillard, auteur d'un Livre Blanc intitulé *Organisations et logiciels libres*¹, la maturité suffisante pour être pris en considération dans le cadre d'une stratégie de développement technologique de toute organisation.

Op 26 april zal een van de hoofdactiviteiten van de vereniging plaats vinden. Het betreft, zoals U al had geraden, het Inforum.

Het thema gekozen dit jaar: **De 2.0 I&D professional: een alternatieve look op de nieuwe technologieën** beantwoordt, zoals gewoonlijk, aan de huidige tijdsgeest. Er is geen maand zonder Web 2.0, geen week zonder wiki, geen dag zonder blog... Als informatiespecialisten zijn we goed geplaatst om niet te bezwijken onder de technologische nieuwtjes en om de nodige kritiek te uiten die deel uitmaakt van onze essentiële competenties.

Het succes van de editie 2006 heeft de lat heel hoog gelegd... Maar niettegenstaande is het organiserend team vol vertrouwen: wij geloven dat het programma van dit jaar de uitdaging aankan ! Oordeel zelf:

Wij laten de geweldige eer aan David Tebbutt, regelmatig medewerker van de *Information World Review* (in zekere zin onze *Financial Times*) om het vuur te openen. Hij zal eerst definiëren welke de technologieën zijn die men als nieuwe technologieën beschouwt. Er zullen acroniemen, die nu in de mode zijn, de revue passeren en zij zullen geëvalueerd worden in functie van hun nut voor de informatie professionals.

Niets beter dan een voorbeeld. En welk instrument is ons beter vertrouwd dan de classificatie? In dit domein kan België zeker en vast prat kan gaan op illustere voorgangers, en er dient zich terug een voorloper aan, namelijk Céline Van Damme van de Vrije Universiteit Brussel. Zij zal voor ons een kritische blik werpen op recente ontwikkelingen met de volgende bevallige namen zoals folksonomie en ontologie.

Niet echt nieuw, het fenomeen van 'vrije/open software' overstijgt de simpele aantrekking van gratis. Wie, beter dan wijzelf, weet dat gratis soms zeer duur kan uitvallen? Lang enkel gebruikt door nerds, geeks en andere techies, heeft de vrije/open software volgens Diane Revillard, auteur van het witboek met de titel *Organisations et logiciels libres*¹, voldoende maturiteit gekregen om rekening mee te houden bij de

Mais revoilà le Web 2.0... Laissons Kristof Michiels nous décoder cette *version*. N'avions-nous pas rêvé d'associer plus étroitement nos utilisateurs au développement de nos services, voire de les y faire participer ? Voici peut-être le moyen d'y arriver...

Tout ceci semble donc bien prometteur... Mais, est-ce à notre portée, à nous, utilisateurs 'normaux' de technologies, qui avons dû nous former parfois sur le tas, qui ne disposons que de notre curiosité bien professionnelle ? Et aussi de notre sens critique qui l'est peut-être un peu trop parfois ? Nous avons pensé qu'un échange mutuel pourrait être très bénéfique. Partageons nos expériences, nos espoirs et nos déceptions aussi ! Pour animer la journée, et particulièrement cette session, deux grands formats : Jean Michel, qu'on ne présente plus, ou alors juste pour rappeler que cet ancien Président de l'ADBS a été nommé par les professionnels de l'information comme l'une des 5 personnalités les plus influentes des vingt dernières années², et Inge Van Nieuwerburgh, coordinatrice de la Bibliothèque Digitale de l'Université de Gand, qui sait ce que bibliothèque et technologie veulent dire... J'espère que vous partagerez notre enthousiasme quant à cette journée...

De plus c'est gratuit (pour les membres) ce qui ne gâte rien...
Vous ne manquerez pas ça tout de même ?

Au plaisir de vous y rencontrer...

technologische ontwikkelingsstrategie van een ganse organisatie.

Maar kijk, opnieuw Web 2.0... Laten we Kristof Michiels ons deze versie decoderen. Hebben wij er niet van gedroomd onze gebruikers dichterbij de ontwikkeling van onze diensten te betrekken, hen er deelgenoot van te maken? Zie hier misschien het middel om dit te bereiken.

Dit alles ziet er dus veelbelovend uit...Maar ligt dit in het bereik van ons, 'normale' gebruikers van de technologieën, die zich meestal "on the spot" hebben moeten vormen, wij die slechts beschikken over onze professionele nieuwsgierigheid, wij met onze kritische perceptie die soms misschien een beetje té kritisch is? Wij dachten dat een wederzijdse uitwisseling hier op haar plaats was. Laten we dus onze ervaringen, onze hoop en onze ontgoochelingen ook samen delen! Om deze dag en in het bijzonder deze sessie te leiden, twee grote namen: Jean Michel, die we niet zullen voorstellen of enkel om u eraan te herinneren dat deze vroegere voorzitter van de ADBS door de informatie professionelen is uitgeroepen tot één van de 5 meest invloedrijke persoonlijkheden van de laatste 20 jaren², en Inge Van Nieuwerburgh, coördinator van de digitale bibliotheek van de UGent, die weet wat bibliotheek en technologie willen zeggen... Ik hoop dat u ons enthousiasme voor deze dag zal delen...

U wil dit alles toch voor geen geld missen ?
Te meer omdat het gratis is voor onze leden hebben deze er zeker niets bij te verliezen...

Met alle graagte ontmoeten wij mekaar op deze bijzonder leerrijke dag.

Notes

- ¹ Révillard, D. Organisations et Logiciels Libres. Di & Mark, 2005.
<http://drevillard.free.fr/texte_livreblanc.htm>
(consulté le 7 mars 2007).
- ² Texier, B. Les personnalités de l'infodoc. *Archimag* 2006 Déc – 2007 Jan, n° 200, p. 8
Également disponible à l'adresse
<<http://www.archimag.com/index.php?id=1719>>
(consulté le 7 mars 2007).

Nota's

- ¹ Révillard, D. Organisations et Logiciels Libres. Di & Mark, 2005.
<http://drevillard.free.fr/texte_livreblanc.htm>
(geraadpleegd op 7 maart 2007).
- ² Texier, B. Les personnalités de l'infodoc. *Archimag* 2006 Déc – 2007 Jan, n° 200, p. 8
Ook beschikbaar op het Internet:
<<http://www.archimag.com/index.php?id=1719>>
(geraadpleegd op 7 maart 2007).

L'ASSOCIATION BELGE DE DOCUMENTATION DANS LE PROCESSUS DE CERTIFICATION EUROPÉENNE DES COMPÉTENCES

Isabelle SOMVILLE-CORNET

Haute école namuroise catholique (HENaC), Maître-assistante - Baccalauréat en bibliothéconomie et documentation
Certificatrice européenne habilitée (tous niveaux)

- En mars 2006, l'Association Belge de Documentation (ABD-BVD) a présenté à ses membres la certification européenne des compétences en Information & Documentation (I&D) et ses outils de certification que sont l'*Euroréférentiel* et l'Eurocertificat. Ces initiatives s'inscrivent dans les contextes nationaux et européen de certification des compétences acquises par la pratique professionnelle. Qu'est-ce que la certification, pourquoi se faire certifier, comment se faire certifier en I&D en Belgique ? Quelle est la place de l'ABD-BVD dans ce processus ?
- Vorig jaar in maart introduceerde de Belgische Vereniging voor Documentatie (ABD-BVD) de mogelijkheden van een Europese certificatie voor I&D professionals. Er werd onder meer ingegaan op de voorziene procedures en achtergronden van het *Euroreferentieel* en de Eurocertificatie. Deze initiatieven kaderen volledig binnen de recente Europese trend om beroepservaringen te evalueren. Wat nu juist deze I&D-certificatie is en de redenen om te kandideren in België worden in dit artikel uiteengezet evenals de rol die de ABD-BVD in deze context vervult.

Depuis le 9 mars 2006, l'Association Belge de Documentation est entrée de plein pied dans le processus de certification européenne. Ce processus n'est pas neuf. D'autres organismes, en Belgique et en Europe, se sont intéressés à la validation des compétences et des qualifications professionnelles. Mais depuis trois ans, la certification ou la validation de compétences professionnelles, acquises par une autre voie que la formation initiale, ou en complément de celle-ci, prend une importance accrue dans un contexte d'emploi difficile où la seule possession d'un diplôme ne garantit plus un emploi.

On se rend compte également que l'enseignement, quelle que soit sa forme, n'a plus l'exclusivité en matière d'apprentissage et que l'expérience de terrain peut suppléer l'absence ou le déficit de formation initiale. Faire reconnaître ses compétences devient dès lors une préoccupation régionale, nationale et européenne.

En effet, des organismes régionaux, comme le FOREM¹, dispensent des formations professionnelles aboutissant à une validation des compétences particulières parfois exigées pour l'exercice de métiers spécifiques comme maçon, comptable ou à des certificats particuliers comme le Label Européen des Langues, les brevets pour soudeur etc.

D'autres initiatives viennent également d'associations professionnelles, par exemple l'ABEX² (Association Belge des Experts) a aidé à la mise en place en 2003 d'un processus de certification européenne des compétences (EUROCERTICE) pour garantir la qualité des experts et augmenter la valeur des formations.

Au niveau européen, le Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000 définit un nouvel objectif stratégique : *"L'Union s'est aujourd'hui fixé un nouvel objectif stratégique pour la décennie à venir : devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale."*

Pour réaliser cet objectif ambitieux, les Chefs d'État ou de gouvernement ont souligné la nécessité d'assurer *"non seulement une transformation radicale de l'économie européenne, mais aussi un programme ambitieux en vue de moderniser les systèmes de sécurité sociale et d'éducation"*.

En Belgique en 2003, a été créé un Consortium constitué de 5 institutions publiques de formation professionnelle continue : le Consortium de validation des compétences (CVDC)³ qui a pour mission de produire des titres de compétence en garantissant leur reconnaissance et de rendre visibles les compétences professionnelles acquises par les travailleurs avec ou sans emploi, via un système public et au travers de la délivrance de tels titres.

L'objectif du dispositif de validation est de permettre aux citoyens, au-delà de l'obligation scolaire, de faire reconnaître leurs compétences professionnelles par un système officiel, complémentaire du système de certification scolaire. Certaines personnes ont appris un métier, ou une partie de métier, sans jamais avoir suivi de formation. Il est cependant difficile de faire reconnaître ces compétences acquises sur le terrain

pour bénéficier d'une porte d'accès à l'emploi ou pour entrer dans une formation complémentaire. Le dispositif de validation mis en place permet la reconnaissance des compétences acquises en dehors du milieu scolaire. Il est complémentaire et non concurrentiel.

Dans un contexte européen aussi enclin à des actions de développement destinées à promouvoir l'emploi et la formation, l'ABD-BVD se devait d'examiner les possibilités qui s'offraient de certifier au niveau européen les compétences professionnelles en Information et Documentation⁴. Depuis 1997, elle a participé activement à la mise en place du processus européen qui a abouti en France, dès octobre 2005, aux premières certifications européennes en la matière.

Historique⁵

Le système européen de certification des compétences des professionnels de I&D, ou Eurocertification, mis en place par le consortium CERTIDoc au cours du premier trimestre 2005, résulte d'un important travail préparatoire mené depuis 1994 et qui a fait l'objet de deux financements dans le cadre du programme communautaire Leonardo da Vinci⁶.

1994

L'ADBS publie un premier *Référentiel des compétences* et met en place un dispositif de certification des niveaux de compétence.

1997

L'ADBS est retenue avec cinq autres membres de l'ECIA pour le projet DECIDoc (Développer les eurocompétences en I&D). L'ABD-BVD participe au projet avec l'ULB.

1999-2001

Publication de l'*Euroréférentiel* en 9 langues sous l'égide de l'ECIA ; Développement d'un dispositif de certification par la SEDIC (Espagne) et la DGI (Allemagne).

2002

Mise en place du Groupe européen de maintenance de l'*Euroréférentiel* (CPSE : Comité Permanent de Suivi de l'*Euroréférentiel* : ABD-BVD (Belgique), ADBS (France), ASLIB (Royaume-Uni), DGI (Allemagne)).

Le projet Certidoc s'est construit en sept phases chronologiques auxquelles l'ABD-BVD a participé de manière plus ou moins active selon les phases :

- État des lieux de la certification dans le secteur de l'I&D en Europe par le biais d'une enquête sur la situation dans les différents pays.
- Formalisation des procédures : élaboration d'un règlement général et de règles de fonctionnement d'une certification européenne.
- Mise à jour de l'*Euroréférentiel* des compétences.
- Réalisation d'un outil informatisé d'auto-évaluation couplé à une base de données sur les formations continues.
- Test du dispositif auprès d'un panel de professionnels.
- Action collective de formation du personnel de certification (évaluateurs, gestionnaires du système).
- Mise au point et réalisation du plan de communication externe.

2004

Formation du personnel certificateur

2006

Organisation des premiers jurys de certification par l'ADBS avec la participation d'observateurs de l'ABD-BVD et délivrance des premiers eurocertificats

Présentation de la certification⁷

La certification est le processus qui, à terme, permet de délivrer un certificat de conformité à un référentiel. Cette "attestation" peut concerner :

- l'organisation d'une entreprise (par exemple la gestion de la qualité selon la norme ISO 9000) ;
- les caractéristiques d'un produit ou d'un service (par exemple : EN = CENELEC, Comité Européen de Normalisation Électrotechnique pour la conformité aux normes de sécurité des appareils électriques) ;
- les compétences d'une personne.

Que signifie certifier des compétences ?

Certifier des compétences, c'est donner l'assurance que les certifiés possèdent, à des niveaux déterminés, les compétences nécessaires pour exercer au mieux leur profession et

fournir de façon satisfaisante les prestations qui en relèvent.

Contrairement à un diplôme qui sanctionne l'acquisition de connaissances, la certification sanctionne une **expérience** et une **pratique professionnelles** qui intéressent directement les employeurs (adéquation à un emploi, aptitude à faire face à une situation professionnelle...).

Pourquoi se faire certifier ?

L'ABD-BVD voit dans le mécanisme de certification un moyen technique fiable et indépendant permettant d'attester les capacités professionnelles des titulaires d'un tel certificat et d'en garantir la qualité vis-à-vis de tous leurs partenaires : employeurs, utilisateurs, pouvoirs publics ainsi que l'ensemble des observateurs extérieurs.

À ce titre, la certification est donc en mesure d'intéresser tous ceux qui exercent déjà cette profession, particulièrement ceux qui ont besoin de faire état des capacités qu'ils y ont déployées et de l'expérience qu'ils y ont acquise et ce, dans la perspective :

- d'accéder à des responsabilités nouvelles ;
- de se voir confier une mission d'expertise ou de formation ;
- de postuler un nouvel emploi ;

mais aussi :

- pour valoriser les compétences professionnelles acquises ;
- pour **valoriser une expérience** à un niveau supérieur à celui du diplôme initial ;
- pour **faire reconnaître ces compétences** par ses pairs ou par un employeur ;
- pour faciliter la **mobilité géographique** ;
- pour **faire valoir** cette reconnaissance auprès des employeurs ou de clients ;
- parce qu'elle contribue à la **reconnaissance de notre profession**.

Qu'est-ce que la certification européenne des compétences en I&D ?

Certidoc est le système européen de certification des professionnels de l'I&D. Il permet à tous les professionnels de ce secteur qui ont au moins 3 ans de pratique professionnelle (5 ans au niveau Expert) de faire certifier leurs compétences à l'un ou l'autre des 4 niveaux de qualification prévus : Assistant, Technicien, Manager ou Expert

Au terme de l'évaluation, le candidat recevra un **Eurocertificat** reconnu par toutes les associations professionnelles membres ou partenaires du consortium et bénéficiant d'une communication collective. Ce certificat est valable 5 ans afin de garantir que le candidat a suivi l'évolution des

besoins, des outils et des pratiques liées aux métiers.

L'Eurocertificat s'appuie sur l'*Euroréférentiel* des compétences (édition 2004) et sur des règles publiées, communes à tous les organismes certificateurs membres du consortium européen CERTIDoc. L'*Euroréférentiel* est un outil important dont nous reparlerons plus loin.

Qui fait partie du Consortium ?

Actuellement trois associations professionnelles en I&D font partie du Consortium : l'ADBS pour la France, la SEDIC pour l'Espagne et la DGI pour l'Allemagne. L'Italie est en voie de répondre à toutes les conditions pour y entrer. Pour la Belgique, l'ABD-BVD a signé en 2005 une convention de partenariat avec l'ADBS pour participer au processus de certification en profitant de l'infrastructure et des compétences de l'ADBS. En Suisse, les trois associations professionnelles - BBS, GRD et SVD/ASD - ont créé un groupe de travail commun chargé de mettre en place un processus de certification. En attendant, elles ont signé la même convention que l'ABD-BVD.

À ce jour, l'ABD-BVD ne fait pas partie du Consortium car elle n'a pas les ressources (essentiellement en termes de personnes) pour mettre en place toute la procédure de certification. Contrairement à l'ADBS, l'ABD-BVD n'a pas de personnel permanent ; elle ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses membres. Toutes les actions menées par l'association sont prises en charge bénévolement par les administrateurs et quelques membres. Cependant, elle a contribué à l'élaboration de l'*Euroréférentiel* et souhaiterait à terme pouvoir proposer et réaliser en Belgique l'ensemble du processus de certification des professionnels en I&D.

Pratiquement, l'ABD-BVD s'est engagée à faire évoluer les outils de certification (évaluation, euroréférentiels) et à organiser en Belgique ou en France, en fonction du nombre de candidats, les jurys d'évaluation des candidats belges ou travaillant en Belgique qui souhaitent être eurocertifiés.

L' *Euroréférentiel* des compétences en I&D^s

L'*Euroréférentiel* est le guide réalisé par les différents membres et partenaires du Consortium.

Il regroupe et définit les différentes **compétences** et **aptitudes** requises dans le travail des professionnels de l'I&D ainsi que les **niveaux de qualification** correspondants.

Les deux volumes de l'*Euroréférentiel* sont disponibles actuellement en 8 langues (français, anglais, espagnol, allemand, croate, italien, portugais et hongrois) sur le site de CERTIDOC <<http://www.certidoc.net>>. L'ABD-BVD s'est également engagée à faire traduire l'*Euroréférentiel* et tous les documents utiles à la certification en néerlandais. Ils seront sous peu accessibles sur son site comme ils le sont déjà en français.

Cet *Euroréférentiel* a été réalisé par des professionnels dans une perspective européenne. Les compétences et aptitudes mises en oeuvre par les différents métiers de la profession de l'I&D - archiviste, bibliothécaire, documentaliste, veilleur documentaire, etc... - ont été identifiées et comparées.

Il est destiné à plusieurs catégories d'utilisateurs - professionnels de l'I&D en activité, employeurs-recruteurs, personnes souhaitant s'orienter vers ces métiers, formateurs,... - et à des usages diversifiés - rédiger un curriculum vitae, faire évoluer un poste de travail, s'auto-évaluer, composer un programme de formation... Son usage effectif suppose la prise en considération de toutes ses composantes ; une liste de trente-trois domaines de compétence, répartis en cinq groupes (quatre groupes de base plus un groupe particulier), et une autre de vingt aptitudes, selon six orientations possibles, fournissent le corps du référentiel, complété par un glossaire pour vérifier le sens des termes choisis, et un index pour en faciliter l'accès. Les trente-trois domaines de compétence sont répartis en cinq groupes :

Groupe I - Information : "cœur du métier" de l'I&D, c'est-à-dire les domaines où il n'est pas permis à un professionnel de n'être pas compétent, ne serait-ce qu'à un niveau modeste.

Groupe T - Technologies : compétences traduisant le recours aujourd'hui obligatoire aux technologies de l'informatique et de l'Internet.

Groupe C - Communication : compétences aujourd'hui tellement liées aux métiers de l'I&D que les professionnels doivent les posséder aussi ; elles leur permettent d'être des interlocuteurs éclairés et actifs des professionnels de la communication interne et externe dans l'entreprise.

Groupe M - Management : également indispensables aux professionnels de l'I&D pour la gestion globale de l'information et des activités, elles leur permettent d'être des interlocuteurs éclairés et actifs des professionnels de la gestion budgétaire, du marketing, des ressources humaines et de la formation.

Groupe S - Autres savoirs : ce groupe particulier permet la prise en compte de compétences as-

sociées à des domaines d'activité des utilisateurs ou à des informations ou documents de nature particulière.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DOMAINES DE COMPÉTENCE
ET DES PRINCIPALES APTITUDES

Trente-trois domaines de compétence	Vingt principales aptitudes
Groupe I - INFORMATION	A - RELATIONS
I01 - Relations avec les usagers et les clients	1 - Autonomie
I02 - Compréhension du milieu professionnel	2 - (Capacité de) Communication
I03 - Application du droit de l'information	3 - Disponibilité
I04 - Gestion des contenus et des connaissances	4 - Empathie
I05 - Identification et validation des sources d'information	5 - (Esprit d') Équipe
I06 - Analyse et représentation de l'information	6 - (Aptitude à la) Négociation
I07 - Recherche de l'information	7 - (Sens) Pédagogique
I08 - Gestion des collections et des fonds	B - RECHERCHER
I09 - Enrichissement des collections et des fonds	1 - Curiosité d'esprit
I10 - Traitement matériel des documents	C - ANALYSER
I11 - Aménagement et équipement	1 - (Esprit d') Analyse
I12 - Conception de produits et services	2 - (Esprit) Critique
Groupe T - TECHNOLOGIES	3 - (Esprit de) Synthèse
T01 - Conception informatique de systèmes d'information documentaire	D - COMMUNIQUER
T02 - Développement informatique d'applications	1 - Discrétion
T03 - Publication et édition	2 - Réactivité
T04 - Technologies de l'Internet	E - GÉRER
T05 - Technologies de l'information et de la communication	1 - Persévérance
Groupe C - COMMUNICATION	2 - Rigueur
C01 - Communication orale	F - ORGANISER
C02 - Communication écrite	1 - (Faculté d') Adaptation
C03 - Communication audiovisuelle	2 - (Sens de l') Anticipation
C04 - Communication par l'informatique	3 - (Esprit de) Décision
C05 - Pratique d'une langue étrangère	4 - (Esprit d') Initiative
C06 - Communication interpersonnelle	5 - (Sens de l') Organisation
C07 - Communication institutionnelle	
Groupe M - MANAGEMENT	
M01 - Management global de l'information	
M02 - Marketing	
M03 - Vente et diffusion	
M04 - Gestion budgétaire	
M05 - Gestion de projet et planification	
M06 - Diagnostic et évaluation	
M07 - Gestion des ressources humaines	
M08 - Formation et actions pédagogiques	
Groupe S - AUTRES SAVOIRS	
S01 - Savoirs complémentaires	

Chaque domaine de compétence est défini à travers des exemples issus de la pratique professionnelle. Ces exemples de tâches ou d'activités ont été sélectionnés pour leur représentativité à un niveau donné. Ainsi, l'activité de "maîtrise des fonctions avancées des moteurs et méta-moteurs" a été considérée comme représentative du niveau 3 de la compétence I07 en "Recherche de l'information". De plus, ces exemples ont l'ambition de couvrir la diversité des situations liées aux différents métiers. Ainsi dans le domaine I04 "Gestion des contenus et des connaissances", les exemples 1 du niveau 2 et du niveau 3 mêlent volontairement les noms de normes de descriptions de documents ou ceux d'instruments de travail familiers soit aux archivistes, soit aux bibliothécaires, soit aux documentalistes. Ou encore, dans le domaine I03 "Application du droit de l'information", les mentions qui sont faites d'activités ou d'outils appartenant à l'I&D le sont en employant des termes empruntés à l'un ou à l'autre de ces vocabulaires professionnels. Dans chaque domaine de compétence, le recensement des exemples et la réflexion sur ceux-ci ont été conduits par niveau.

Tous les professionnels ne possèdent pas une compétence à un même niveau. Quatre niveaux ont été ainsi reconnus caractéristiques :

Niveau 1 – Assistant : professionnel utilisant les outils qu'on met à sa disposition et possédant une culture de base dans le domaine (connaissance du vocabulaire essentiel, capacité d'exécuter quelques tâches simples).

Niveau 2 – Technicien : professionnel maîtrisant les outils de base, effectuant des travaux spécialisés ou répétitifs, capable de collaborer avec des spécialistes du contenu concerné, en faisant usage de savoir-faire pratiques. Il dispose d'un instrument de lecture et d'expression des besoins qu'il rencontre permettant de proposer des évolutions ou de concevoir de nouveaux services.

Niveau 3 – Manager : professionnel connaissant toutes les techniques du métier, il sait en parler et les utiliser. Il est capable d'interpréter une situation, de porter un jugement impliquant une adaptation à la tâche, de créer un outil.

Niveau 4 – Expert : professionnel maîtrisant la méthodologie, ce qui lui permet de concevoir des systèmes nouveaux, d'auditer, de manager l'information dans son entreprise ou dans un réseau.

Après plus de deux ans d'utilisation et surtout de mise à disposition du plus grand nombre, - puisque il est accessible gratuitement en 8 langues européennes -, le Comité Directeur de la certification s'est rendu compte que l'*Euroréférentiel* rencontre un succès important partout en Europe, et bien au-delà de la certification. Il est utilisé notamment dans les établissements de formation initiale ou continue pour retravailler les programmes de cours, par des employeurs pour mieux définir les profils d'engagement de leur professionnels en I&D ainsi que par des pays en voie de développement pour concevoir leurs formations de bibliothécaires-documentalistes. Ces exploitations inattendues stimulent les groupes de travail à faire évoluer l'*Euroréférentiel*. L'ABD-BVD et son groupe-miroir est d'ailleurs un des groupes les plus actifs en cela.

Le processus de certification

Les règles qui ont été mises en place sont conformes aux exigences de la norme internationale en matière de certification de personnel (ISO 17024).

Tout professionnel qui a au moins 3 ans d'expérience professionnelle au niveau de qualification sollicité (5 ans pour les experts) peut déposer un

dossier de demande d'eurocertificat. Cette demande doit être accompagnée :

- d'une description de son parcours professionnel,
- d'une fiche d'auto-évaluation des compétences basée sur l'*Euroréférentiel* (positionnement de son niveau de compétence pour chacun des 33 domaines),
- de pièces justificatives ou "preuves" du positionnement déclaré (diplôme, attestation de formation continue, produit documentaire réalisé, publications, etc.).

Ce "portefeuille" de preuves est alors examiné par un jury composé de trois évaluateurs et donne lieu à une notation. Le candidat est convoqué à un entretien avec ce même jury pour répondre à des demandes de précision ou démontrer certaines de ses aptitudes.

Sur l'avis argumenté du jury, le comité de certification délivre ou non le certificat au niveau de qualification demandé.

Tous ces documents, ainsi que la procédure détaillée, sont accessibles sur le site de l'ABD-BVD⁹.

Si vous souhaitez être certifié en I&D, que devez-vous faire ?

Choisir le niveau de qualification que vous souhaitez faire certifier

Ce choix se fait en comparant ses compétences avec les descriptions données dans l'*Euroréférentiel* et en lisant les documents d'information édités par les organismes certificateurs.

Procéder à une auto-évaluation de son niveau de compétence

En utilisant la fiche-test (balayage des 33 domaines de compétences et positionnement de ses savoirs et savoir-faire sur l'un des quatre niveaux de compétence décrits), comparaison des résultats obtenus avec les exigences décrites dans le *Référentiel des niveaux de qualification* (vol. 2). Ceci évitera à tout un chacun de postuler à un niveau qui ne correspondrait pas au sien.

- Faire une demande d'inscription auprès de l'ABD-BVD (lettre de motivation).
- Remplir la fiche administrative du postulant.
- Remplir la fiche descriptive du parcours professionnel.
- Constituer un portefeuille de "preuves" qui justifient le positionnement de sa propre compétence dans chacun des 33 domaines de l'*Euroréférentiel*¹⁰.

Enregistrer sa fiche d'auto-évaluation

Demander un accès à l'outil d'enregistrement de son auto-évaluation auprès de l'ABD-BVD (après paiement des frais de dossier et d'accès à l'outil).

Transmettre son dossier

Le dossier ainsi constitué sera transmis à l'ABD-BVD sous pli confidentiel. Il sera soit déposé, soit envoyé par recommandé à l'une des adresses de l'association (siège social ou siège administratif).

Examen du dossier par un jury de certificateurs

Entretien avec un jury de certificateurs

En cas d'acceptation du dossier au niveau demandé, le postulant est invité à un entretien avec le jury pour préciser certains points ou démontrer certaines aptitudes.

Délibération et délivrance du certificat ou non

Au vu de la délibération du jury et des arguments avancés, le Comité de certification délivre ou non l'eurocertificat. Il peut aussi proposer le certificat à un niveau inférieur ou suggérer un complément de formation ou de pratique avant de le délivrer.

Si vous réussissez la certification, qu'obtenez-vous ?

Le succès du processus conduit au certificat européen Certidoc délivré par l'ADBS avec le concours de l'ABD-BVD. Celui-ci est valable 5 ans et renouvelable¹¹.

L'inscription au registre des eurocertifiés sur le site de l'ABD-BVD et sur le site de Certidoc est automatique.

Chaque année, le certifié reçoit un questionnaire de suivi afin de connaître les modifications relatives à sa situation administrative et professionnelle et de vérifier qu'il remplit toujours les conditions requises pour le maintien du certificat.

Tarif 2007

À régler lors de la demande du dossier de certification (frais de dossier et d'accès à l'outil d'auto-évaluation) : 50 EUR

À régler lors de la convocation à l'entretien avec le jury (frais d'évaluation) :

- niveau "Assistant" : 100 EUR
- niveau "Technicien" : 210 EUR
- niveau "Manager" : 450 EUR
- niveau "Expert" : 650 EUR

La certification européenne des compétences : au-delà du processus !

Quel que soit le but poursuivi, en se faisant certifier - "labelliser" - au niveau européen, le professionnel en I&D s'intègre dans un processus plus vaste qu'une simple reconnaissance de compétences.

Il va s'inscrire dans des démarches différentes et complémentaires :

Démarche personnelle

Le professionnel en I&D :

- veut réaliser un bilan personnel au niveau de l'entreprise ou de l'institution pour laquelle il travaille ;
- veut se situer par rapport aux autres professionnels en I&D ;
- veut se réorienter (au niveau national ou européen).

Démarche "qualité"

La certification européenne a pour objectif de mettre en confiance tous les intervenants dans une structure documentaire (le professionnel en I&D, l'entreprise ou l'institution, le client ou l'utilisateur). C'est une démarche 'qualité' parce que le documentaliste a envie de prouver ses compétences :

- à lui-même :
 - il fait preuve de confiance en soi ;
 - il peut se situer dans un parcours professionnel à l'intérieur de la société ;
 - il peut situer ses compétences vis-à-vis des attentes de ses pairs.
- à son employeur :
 - en lui donnant confiance dans les compétences de son spécialiste en I&D ;
 - en lui garantissant qu'il peut offrir un service de qualité aux usagers, à la clientèle en tenant compte des moyens à sa disposition ;
 - en lui garantissant qu'il peut proposer un service documentaire compétitif et concurrentiel en fonction des moyens accordés.
- aux usagers, à la clientèle :
 - comme toute démarche "qualité" reconnue, elle a pour but de rassurer, de donner confiance dans la personne, dans le service ;
 - elle garantit l'offre d'un service de qualité ;

- elle garantit que les informations ou les moyens d'accès à l'information les plus adéquats sont utilisés.

Démarche "marketing"

Certifier ses compétences, c'est obtenir un label de qualité afin de faire connaître publiquement une reconnaissance attestée et donc de mettre en confiance les clients ou usagers existants et potentiels.

À côté de la démarche "qualité", le professionnel intègre son projet dans un processus de marketing :

- il veut être à la hauteur des attentes de ses clients, des usagers ;
- il veut fidéliser ceux-ci ;
- il veut en conquérir d'autres.

Du point de vue de l'utilisateur ou du client, la connaissance de ce "label" est un moyen simple pour identifier un professionnel digne de confiance.

D'autres raisons pour se faire certifier

- la reconnaissance de l'acquisition d'une **expérience** en I&D à un niveau supérieur à celui de son diplôme ;
- l'attrait de la **dimension européenne** de cette reconnaissance ;
- la réorientation professionnelle car la certification facilite la **mobilité géographique** ;
- la contribution à la **reconnaissance de la profession** : un label de qualité donne plus de valeur à celle-ci

Sources et lectures complémentaires

Les documents de référence

1. European Council of Information (ECIA)
Euroréférentiel I&D. Volume 1, Compétences et aptitudes des professionnels européens de l'information-documentation. 2^e éd. entièrement revue. Paris : ADBS, 2004. 1 vol. (107 p.). (Guides professionnels ADBS ; 8). ISBN 2-84365-067-4.
2. European Council of Information (ECIA)
Euroréférentiel I&D. Volume 2, Niveaux de qualification des professionnels européens de l'information-documentation. Paris : ADBS, 2004. 1 vol. (12 p.). (Guides professionnels ADBS ; 9). ISBN 2-84365-069-0.

Les 2 volumes sont accessibles gratuitement sur le site de l'ABD à l'adresse : <<http://www.abd-bvd.be/Eurocert>> ou sur le site de CERTIDOC à l'adresse <<http://www.certidoc.net>>

3. *CERTIDoc* [en ligne] : système européen de certification des professionnels européens de l'information-documentation. Certidoc, cop. 2003. [Consultation du 2007-02-02]. <<http://www.certidoc.net>>

La crédibilité de la certification

La certification est-elle crédible actuellement ?

Oui, car :

- elle est mise en place par des professionnels experts en I&D ;
- elle est le fruit d'une collaboration européenne mettant en place un outil de référence - l'*Euroréférentiel* des compétences en I&D -, une instance de contrôle (le Consortium) et des règles approuvées et appliquées par tous les membres ;
- elle est réalisée par des associations professionnelles en I&D ;
- les outils et les processus sont continuellement évalués et en constante évolution. Plusieurs fois par an, les responsables des différents pays membres du Consortium et partenaires se réunissent pour faire le bilan pendant que les groupes-miroirs des différents pays travaillent à l'évolution de l'*Euroréférentiel*.

Il reste maintenant à travailler dans chaque pays membre ou partenaire pour assurer la promotion de ce service auprès des entreprises, des institutions et des professionnels en I&D.

Isabelle Somville-Cornet
Haute école namuroise catholique
(HENaC),
Fond de Malonne, 129
5020 Malonne
isabelle.somville@henac.be

février 2007

4. Association Belge de Documentation (ABD)
La certification européenne des compétences [en ligne]. Bruxelles : ABD, 2006. [Consultation du 2007-02-02]. <<http://www.abd-bvd.be/Eurocert>>
5. Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS)
Certifier ses compétences [en ligne]. Paris : ADBS, [Consultation du 2007-02-02]. <<http://www.adbs.fr/site/carrieres/certifier/atout.php>>

Articles sur le sujet

6. Meyriat, Jean
Certidoc et sa famille. Dans : Documentaliste-Sciences de l'information. ISSN 0012-4508. Vol. 41, n° 1 (2004), p. 5.
7. Meyriat, Jean
Certidoc descend sur le terrain. Dans : Documentaliste-Sciences de l'information. ISSN 0012-4508. Vol. 41, n° 2 (2004), p. 85.
8. Meyriat, Jean
Certidoc : l'achèvement d'un projet, la mise en route d'un système. Dans : Documentaliste-Sciences de l'information. ISSN 0012-4508. Vol. 41, n° 4-5 (2004), p. 243.
9. Sutter, Eric
Certification et labellisation : un problème de confiance : bref panorama de la situation actuelle. Dans : Documentaliste-Sciences de l'information. ISSN 0012-4508. Vol. 42, n° 4-5 (2005), p. 284-290.

Notes

- 1 FOREM. *La validation des compétences et la certification*. FOREM, 2006. [Mise à jour 16-06-2006]. [Consulté le 15-01-2007]
<http://www.leforem.be/informer/se_former/seformer_forem_formation_certification.htm>
- 2 ABEX. *Communiqué de presse de l'ABEX, Bruxelles, le 28 juillet 2003*. ABEX, 2003 [Mis en ligne le 08-03-2006]. [Consulté le 15-01-2007]. <<http://www.abex.be/modules/news/index.php?storytopic=3>>
- 3 Consortium de validation des compétences. CVDC, 2005. [consulté le 15-01-2007]. <<http://www.cvdc.be/>>
- 4 I & D dans la suite du texte.
- 5 Repris du site de Certidoc : Consortium Certidoc. Origine du système européen de certification .Certidoc, 2003. [Consulté le 02/02-2007]. <<http://www.certidoc.net/>>
- 6 Pour plus d'information consulter : Commission européenne. Programme Leonardo da Vinci. Commission européenne, 2000 ?. [Mise à jour 27-01-2007] [consulté le 28-2-2007]. <http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/leonardo/leonardo_fr.html>
- 7 Repris de : Association Belge de documentation, *La certification européenne des compétences*. ABD-BVD, 2005. [consulté le 15/01/2007]. <<http://www.abd-bvd.be/Eurocert>>
- 8 Repris de l'*Euroréférentiel*.
- 9 Op cit.
- 10 Les formulaires pourront être téléchargés sur le site de l'ABD-BVD (op cit.)
- 11 Le certificat n'est pas acquis pour 5 ans sans restriction, il existe une procédure de surveillance durant toute la période de validité.

INTERNATIONAL TRANSPORT RESEARCH DOCUMENTATION (ITRD)

Un réseau de spécialistes de l'information et du transport

Jésica DE SALVADOR

Documentaliste, Centre de Recherches Routières

▪ Cet article a pour objectif de présenter et de promouvoir l'International Transport Research Documentation (ITRD) mais aussi et surtout de décrire un système international quadrilingue de collaboration en matière de documentation. Après un bref aperçu historique sur la création du réseau, l'article expose le mode de fonctionnement du système, tant au point de vue de la gestion administrative et financière qu'au niveau purement documentaire à savoir logiciel documentaire interne de travail, mode d'échange des notices, outil terminologique et base de données bibliographiques qui en ressortent.

▪ Dit artikel heeft tot doel de International Transport Research Documentation (kortweg ITRD) voor te stellen en beter bekend te maken. Dit internationale samenwerkingsverband is ruim opgericht om bij te dragen aan de wereldwijde uitwisseling (in vier talen!) van informatie en documentatie over wegen en transport. Beschreven wordt hoe het idee voor de oprichting van ITRD is ontstaan. Na een korte toelichting bij de administratieve organisatie en de financiële middelen, gaat het artikel nader in op de eigenlijke werking van dit documentaire systeem en de instrumenten die daarvoor zijn ontwikkeld zoals een eigen werkingsprogramma, een systeem voor de uitwisseling van titelbeschrijvingen, een terminologisch hulpmiddel en een documentaire gegevensbank.

Dans notre société de l'information, les réseaux de collaboration sont multiples et nombreux sont ceux qui se consacrent à un domaine spécifique.

C'est le cas de l'International Transport Research Documentation (ITRD), déjà définie en 1975 comme un "réseau international", un "système [...] qui assure l'échange systématique d'information dans le domaine de la recherche routière"¹.

Depuis 40 ans, ce réseau a pour mission de collecter, de coordonner et de diffuser les informations tant sur la littérature scientifique et technique que sur les recherches en cours dans les domaines qui le préoccupent. Son public cible est composé des différents acteurs du secteur routier et des transports (ingénieurs et chercheurs, bibliothèques spécialisées, gouvernement et autorités locales, opérateurs de transport, professeurs et étudiants,...)².

Dès 1960, des représentants de centres de recherches routières dans le monde, conscients de l'intérêt d'une coordination et d'une centralisation de l'information, étudient la possibilité de constituer un réseau d'information scientifique et technique dans le domaine routier. Ces premières études se pencheront d'abord sur l'information dans le domaine de la construction routière, avec comme grands axes :

- les aspects économiques et l'administration,
- la conception des routes et les structures de transport,
- les matériaux,
- les sols et roches,
- la construction et le contrôle d'exécution,
- l'entretien.

En 1965, le résultat de ces études conduit à la création officielle de l'ITRD appelée à cette époque la Documentation Internationale de Recherche Routière (DIRR).

Deux ans plus tard, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) crée le Programme de Recherche en matière de Routes et de Transports Routiers (RTR)³ dont l'une des activités principales est la gestion de la DIRR⁴.

Dès 1970, un nouveau groupe de travail se consacre à l'information dans le domaine de la sécurité routière et les domaines couverts par l'ITRD se complètent par les aspects tels que la circulation et les transports, l'étude des accidents et le véhicule.

Bien entendu, ces groupes de travail étudient également l'aspect documentaire proprement dit, en s'attachant entre autres à la création d'une première structure de thésaurus, indispensable au bon fonctionnement d'un système de documentation.

Dès le début des années 70, déjà, l'ITRD se présente quasiment dans sa structure actuelle.

L'organisation de l'ITRD

L'ITRD est considérée encore aujourd'hui comme l'une des activités majeures⁴ du Centre Conjoint de recherche sur les transports OCDE/Conférence Européenne des Ministres du Transport (CEMT)⁵.

Celui-ci est dirigé par un Comité de Direction qui a pour mission "de définir et d'orienter ses activi-

tés⁶. Il est également en charge du "transfert de technologie et l'échange d'information"⁷. Pour ce faire, il s'appuie entre autre sur l'ITRD.

L'ITRD est administrée par le Transport Research Laboratory (TRL) pour le compte de l'OCDE et elle se décompose en trois comités :

- le Comité Exécutif, qui rend compte au Comité de Direction du Centre Conjoint OCDE/CEMT et fait le lien entre celui-ci et le Comité Opérationnel.
- le Comité Opérationnel, qui gère les aspects organisationnels, administratifs, budgétaires et informatiques.
- le Sous-Comité Terminologie, qui corrige, augmente et met à jour le thésaurus quadrilingue de l'ITRD (anglais, allemand, français et espagnol) en fonction des besoins et propositions des membres.

Les réunions du Comité Opérationnel et du Sous-Comité Terminologie de l'ITRD sont ouvertes aux membres de l'ITRD.

Il y a deux types de membres : les institutions dont le pays participe aux activités du Centre Conjoint OCDE/CEMT, appelés les "Membres" et ceux dont le pays n'y participe pas, appelé les "Membres associés". Aujourd'hui, l'ITRD comprend 25 membres et 3 membres associés, dans 24 pays différents. (Voir Annexe A : Liste des institutions membres)⁸.

Tous s'articulent autour de quatre noyaux centraux, les centres coordonnateurs.

"L'existence de trois [aujourd'hui quatre] langues de travail (allemand, anglais, français [et espagnol]) a conduit à créer trois [quatre] sous-ensembles linguistiques"³.

Les centres coordonnateurs jouent un rôle primordial dans le fonctionnement de l'ITRD. Ils ont pour mission de centraliser, de corriger et de valider l'information provenant du travail de dépouillement des membres ITRD en fonction de la ou des langue(s) de travail de ses membres.

Il y a donc un centre coordonnateur par langue officielle de l'ITRD, à savoir :

- le TRL pour l'anglais,
- le Bundesanstalt für Strassenwesen – BAST pour l'allemand,
- l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité – INRETS pour le français,
- et le Centro de Estudios y Experimentación de Obras Públicas – CEDEX pour l'espagnol.

Chaque membre ITRD est quant à lui responsable de la sélection et du traitement des informations originaires de son pays concernant la littérature

et les recherches dans les domaines de l'ITRD et éventuellement de celles qui proviennent d'un pays non membre dont il a accepté de couvrir tout ou une partie de la littérature scientifique et technique. Les informations sont soigneusement sélectionnées en fonction de règles précises établies par le réseau.

Ces critères sont repris dans les "Règles de fonctionnement"⁹.

Ce mode de fonctionnement présente de nombreux avantages :

- équilibre dans la répartition du travail ;
- information tant publiée que non publiée connue des experts nationaux
- autonomie nationale préservée, *"puisque chaque pays est libre d'exploiter la masse documentaire de la manière qui répond le mieux aux besoins de ses usagers"*¹⁰.

Comment est financé l'ITRD ?

Au point de vue budgétaire, l'ITRD est financé *"par les cotisations des participants [membres], les revenus engendrés par l'exploitation commerciale des produits [...] et par toute autre contribution ou subvention."*⁷.

Actuellement, la cotisation du premier institut d'un pays (Principal Institutes) s'élève à 7950 EUR. La cotisation pour des autres institutions du même pays (Additional Institutes) est de 4725 EUR¹¹.

Une attention toute particulière est réservée aux pays en voie de développement qui paient 2000 EUR de cotisation par an tant que leur pays n'est pas dit "industrialisé". La situation est révisée tous les cinq ans.

Les nouveaux membres bénéficient eux aussi depuis peu d'une offre, puisqu'ils paient 2000 EUR de cotisation la première année.

*"Pour encourager le meilleur niveau possible des entrées, un système de remboursement a été institué"*⁴. Les membres reçoivent pour chaque notice de publication introduites 6,10 EUR et pour chaque notice de recherche en cours 12,20 EUR.

Outre cette contrepartie financière, les membres en ordre de cotisation ont la possibilité d'utiliser les outils documentaires de l'ITRD (le thésaurus par exemple) et ont accès gratuitement à la base de données bibliographique de l'ITRD via le serveur d'information STN International.

Vers l'informatisation

Dans les premières années, l'échange et la cen-

tralisation des informations représentaient des tâches fastidieuses puisqu'elles n'étaient pas informatisées. Les collaborateurs de l'ITRD dépouillaient et distribuaient leurs informations nationales sur des bordereaux en papier. C'est en 1972 qu'a lieu le changement le plus important, puisqu'on assiste au début de l'enregistrement de la base sur support magnétique.³ Petit à petit, au gré des progrès informatiques, l'automatisation de l'ITRD deviendra de plus en plus pointue pour obtenir le système informatique actuel.

Désormais, deux logiciels internes à l'ITRD, conçus par le BAST, permettent d'une part l'encodage des notices (DocInput©) et d'autre part leur correction (CF6Check©). Ce dernier est partiellement intégré dans le logiciel d'encodage.

Processus de dépouillement

Les membres ITRD ont pour mission d'enregistrer leurs dépouillements, d'opérer une correction

automatisée et d'envoyer au centre coordonnateur concerné les fichiers d'exportation créés.

Dans un premier temps, les informations sont centralisées par langue au sein des centres coordonnateurs. Ceux-ci vérifient les notices à l'aide du programme CF6Check©, les éditent et les corrigent si nécessaire. Ils génèrent également un seul et même fichier de tous les nouveaux enregistrements reçus.

Ensuite, le TRL centralise les quatre fichiers qui sont enfin redistribués aux intermédiaires de diffusion que sont la société Ovid, le serveur d'information STN International et le Centre de recherches routières.

Classification et thésaurus

Comme précisé dans les premières lignes de cet article, l'ITRD a très rapidement établi les différents domaines spécifiques aux transports et à la route dont elle devait tenir compte.

Ainsi entre 1960 et 1970 une classification thé-

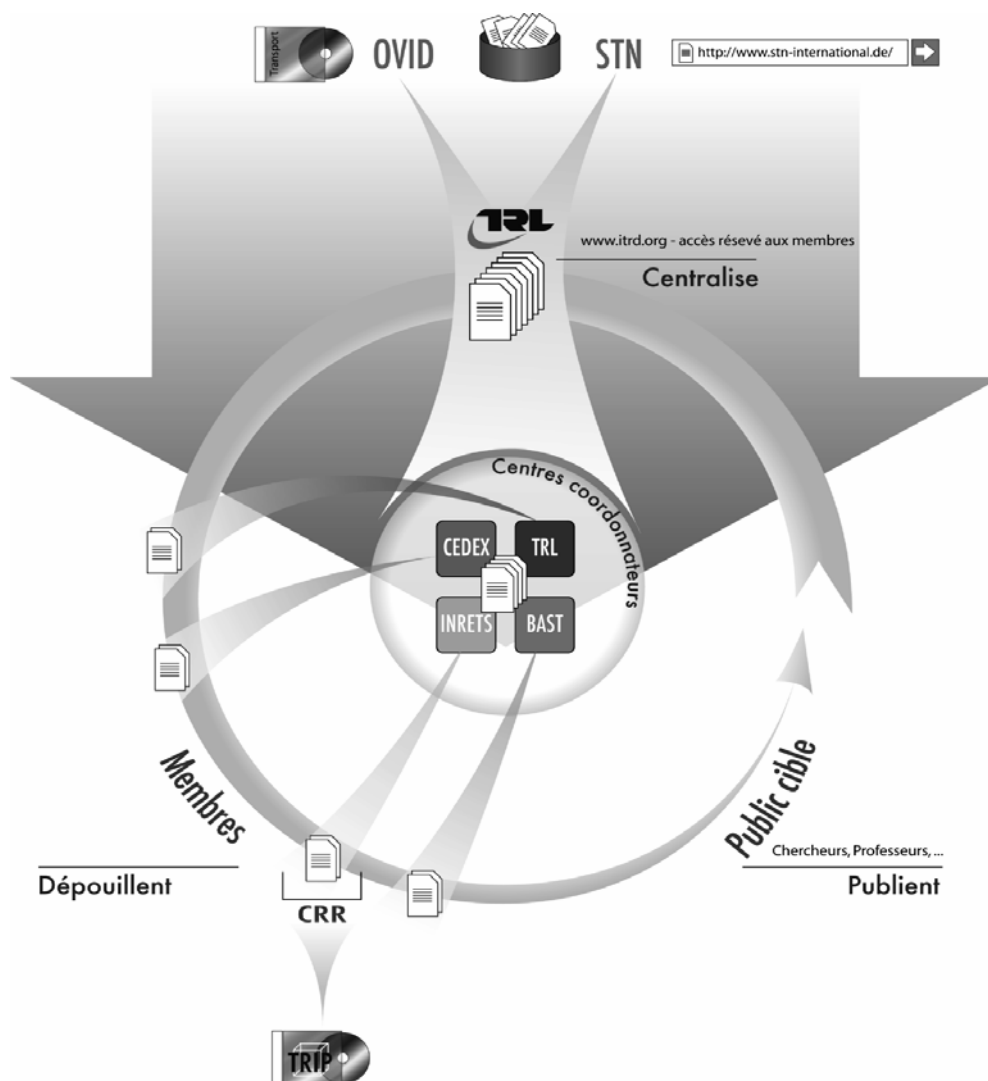


Fig. 1: Circulation de l'information ITRD – du dépouillement à la mise en ligne

matique est mise au point comprenant les sujets suivants :

- aspects économiques et administration en construction routière,
- conception des routes et structures de transport,
- matériaux,
- sols et roches,
- construction et contrôle d'exécution,
- entretien,
- circulation,
- accidents
- véhicule.

Aujourd'hui, la classification ITRD est composée de 44 sujets (Voir Annexe B : Classification ITRD), autour desquels gravitent plus de 2150 "mots-clés officiels codifiés et complétés par des termes apparentés"¹⁰.

Au fil des ans, le thésaurus est revu, amélioré et augmenté en fonction des besoins des membres qui ont la possibilité de proposer au Sous-Comité Terminologie de nouveaux termes d'indexation. Ces propositions sont fonction des besoins des membres, c'est-à-dire fonction des domaines scientifiques traités année après année.

Dès les années 90, les aspects environnementaux prennent de l'ampleur dans tous les domaines y compris le domaine routier. C'est ainsi qu'au cours de l'année 1993, le Sous-Comité Terminologie intègre ce nouvel aspect au thésaurus. Ce nouveau "champ sémantique" entre en vigueur en 1994.

Trilingue jusqu'à cette même période, c'est aussi dans le début des années 90 que la langue espagnole s'ajoute à l'anglais, l'allemand et le français.

Fin des années 90, le Sous-Comité Terminologie développe les aspects liés à l'intermodalité, l'économie et la politique des transports².

péniche, train pendulaire, wagon citerne, contrôle aérien, ligne aérienne, réseau ferroviaire, transport fluvial, déraillement,...

La structure du thésaurus de l'ITRD est ingénieuse. Cet outil comporte deux niveaux de descripteurs, les "mots-clés" à proprement parler et les "termes apparentés", qui sont synonymes du "mot-clé". Ces derniers ne sont pas considérés comme des non descripteurs puisqu'ils peuvent être utilisés lors de l'indexation.

Chaque mot-clé est codifié par un nombre composé de 4 chiffres. Les deux premiers représentent une famille sémantique à ne pas confondre avec la classification ITRD¹².

Les deux derniers chiffres du mot-clé lui sont attribués de façon unique. Par contre, si un code numérique correspond à un et un seul "mot-clé", un ou plusieurs terme(s) apparenté(s) est (sont) relié(s) au mot-clé en question.

Les termes apparentés sont clairement différenciés des mots-clés.

Dans l'index numérique, la mise en page est telle que le mot-clé est bien mis en évidence. (Voir tableau ci-dessous). Dans les index alphabétiques, ils renvoient toujours au mot-clé à proprement dit. Cette formule offre à l'utilisateur le moyen :

- soit d'établir un profil documentaire structuré en utilisant de façon stricte les codes numériques (sans équivoque)
- soit de s'inspirer d'un vaste panel de synonymes qu'il pourra également utiliser dans une recherche plus libre (champs "titre" et/ou "résumé", recherche Web, ...)

Cet aménagement dans la structure du thésaurus n'est pas classique. Il a été adopté dans le passé par nos prédécesseurs. En analysant cette structure, on peut conclure que l'idée générale était sans doute de faciliter la recherche de l'utilisateur, novice en matière de documentation.

0632	CONGESTION (TRAFFIC)	CONGESTION (TRAFIC)	VERKEHRSTAUUNG	CONGESTION DEL TRAFICO
	TRAFFIC CONGESTION	BOUCHON	VERKEHRSTOCKUNG	ATASCO DE TRAFICO
	TRAFFIC JAM	EMBOUTEILLAGE	VERKEHRSTOERUNG	EMBOTELLAMIENTO

Fig. 2: Mot-clé codifié et termes apparentés – Famille 06 Circulation - trafic¹³

Ces six dernières années, on constate une volonté d'élargissement des domaines aux transports maritimes, aérospatiaux et ferroviaires, avec l'ajout de mots-clés spécifiques tels que : terminal de conteneurs, hélicoptère, cargo, péniche, train

Du fait de son plurilinguisme, le profil documentaire ne peut se passer des codes numériques¹⁴. Pourquoi dès lors interdire les termes apparentés puisque l'utilisation du code est plus que recommandée et qu'il englobe mot-clé et termes appa-

rentés. Dans cette optique, l'autre option possible était d'interdire tous les termes et de ne valider que les codes numériques. Diverses combinaisons de mots-clés ont aussi été prévues pour exprimer certains aspects, par exemple :

Ce plurilinguisme est un atout majeur et une caractéristique rare dans le monde des thésauri. Les termes sont accessibles soit – le plus simplement du monde – sous forme de liste par ordre alphabétique (dans les quatre langues) ou par ordre numérique, soit suivant un système de

1194	STOP (PUBLIC TRANSPORT)	ARRÊT (TRANSP EN COMMUN)	HALTESTELLE	PARADA (TRANSPORTE COLECTIVO)
	BUS SHELTER = STOP (PUBLIC TRANSPORT) 1 194 + EQUIPMENT 3674	ABRIBUS = ARRÊT (TRANSP EN COMMUN) 1194 + ÉQUIPEMENT 3674	WARTEHALLE = HALTESTELLE 1194 + AUSRUESTUNG 3674	MARQUESINA = PARADA (TRANSPORTE COLECTIVO) 1194 + MAQUINARIA

Fig. 3: Mots-clés codifiés et combinaisons – Famille 11 Systèmes et infrastructures de transport¹³

Les termes ou expressions exprimés par une combinaison sont eux totalement interdits dans l'indexation. Et ce dans le but de limiter l'ajout intempestif de nouveaux mots-clés pouvant être exprimés par combinaison de mots-clés existants.

schémas fléchés. Ces grilles ont été établies dans les buts de donner une vue d'ensemble de la famille sémantique traitée ainsi que de rendre plus aisée la visualisation des liens entre descripteurs d'un même univers sémantique mais aussi les liens possibles avec les autres familles sémantiques du thésaurus.

Ce système de codes numériques permet d'établir des profils documentaires dans un langage de recherche universel "sans barrière linguistique" ¹⁵ et/ou synonymique.

Un autre avantage majeur pour les membres de l'ITRD consiste en la possibilité d'utiliser le thésaurus au sein de son propre centre de docu-

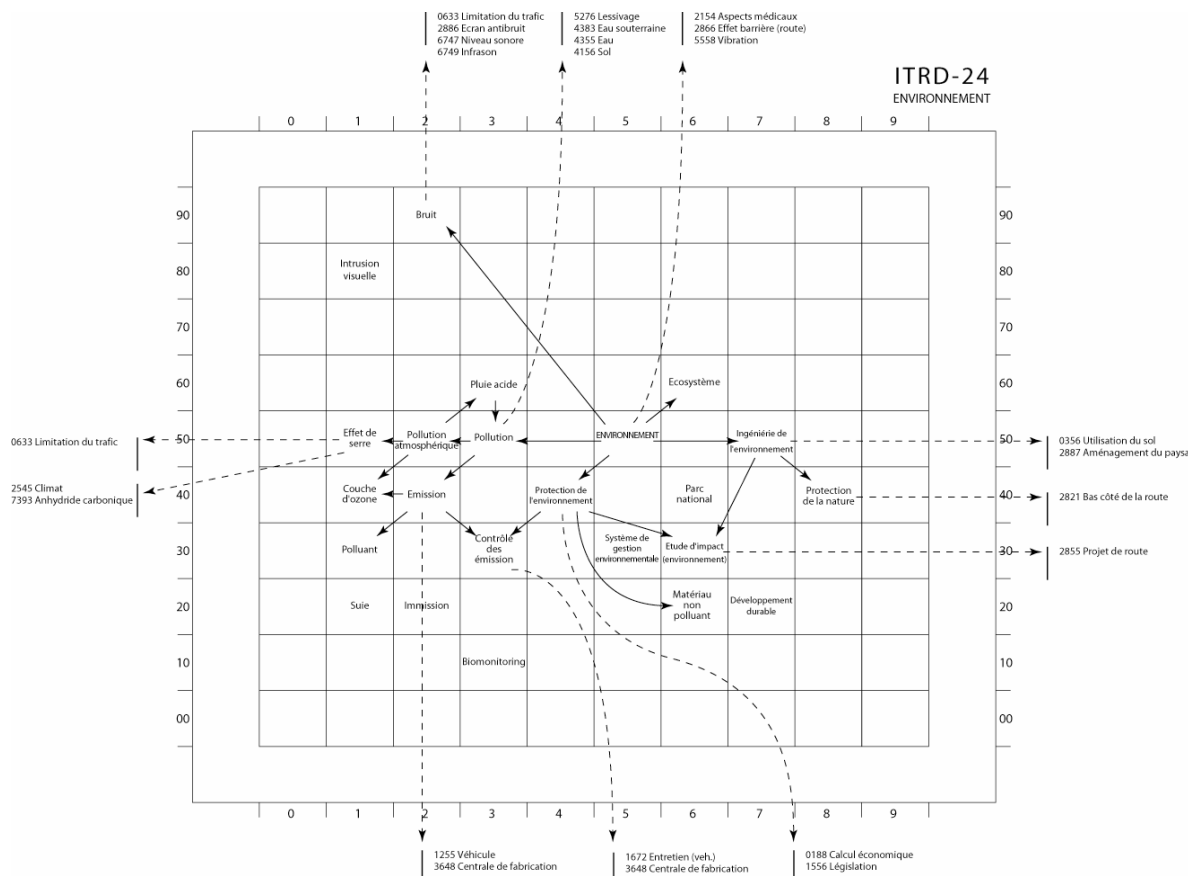


Fig. 4: Exemple des schémas fléchés – grille ITRD 24 Environnement¹³

mentation. C'est le cas du service Information du Centre de recherches routières. Notre centre de documentation épargne de cette façon beaucoup du temps consacré d'ordinaire à la maintenance d'un tel outil. Néanmoins, étant une institution implantée tant en région bruxelloise qu'en régions wallonne et flamande, nous procédons inévitablement à la traduction des termes du thésaurus vers le néerlandais. Cette langue n'est pas intégrée officiellement à l'ITRD (les langues de l'ITRD sont les quatre langues internationales). Et il n'est pas envisagé d'ajouter d'autre langue. Tout d'abord parce que si l'ITRD acceptait une autre langue, elle devrait les accepter toutes. En outre, la gestion d'un thésaurus est déjà une tâche très lourde avec quatre langues et demande beaucoup d'investissement. En ajouter encore rendrait les choses de plus en plus difficiles.

Les données de l'ITRD

On distingue deux types de données au sein de l'ITRD¹⁰ : celles concernant les publications et celles concernant les recherches en cours.

Les références, sélectionnées scrupuleusement par les spécialistes, proviennent :

- d'une part d'articles publiés dans près de 600 revues¹⁶ et plus de 130 séries¹⁷ ; de comptes-rendus de conférences organisées dans les pays membres ; de rapports, de thèses, de

synthèses et d'ouvrages de références publiés par les instituts scientifiques universitaires, privés ou publiques,

- et d'autre part des résultats d'enquêtes menées dans les cellules de recherches par les institutions membres de l'ITRD.

Globalement, près de 1000 références sont ajoutées chaque mois.

Pour être incorporées dans la base de données de l'ITRD, les références doivent "*avoir une valeur scientifique et technique certaine et fournir des données nouvelles, faire la synthèse de données connues ou avoir un intérêt bibliographique*"¹⁰.

La majorité des notices sont introduites en langue anglaise (80 %)⁴. Si on se penche sur les statistiques d'encodage de l'année 2005, on constate que la langue anglaise représente 79 % des notices encodées cette année-là. Mais cela ne signifie pas forcément que le document ou la recherche est lui aussi en anglais.

En effet, lorsqu'un documentaliste introduit une nouvelle notice, il doit choisir une des quatre langues de l'ITRD comme langue de travail. Si la langue du document n'est pas l'une des ces quatre langues, les informations sont "traduites". La mention de titre dans la langue originale du document est toujours possible.

Exemple de notice pour un document en langue néerlandaise :

SB:	IRRD-OECD
TI:	The problem of lorries turning right: an analysis based on crashes in 2003 and the new European guidelines beginning in 2007. (Problematiek rechtsafslaande vrachtauto's: een analyse gebaseerd op de ongevallen van 2003 en de nieuwe Europese richtlijnen met ingang van 2007.)
AU:	SCHOON-CC (SWOV, Netherlands)
SO:	2006. (R-2006-2) 27p (8 Refs.)
PB:	STICHTING WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK VERKEERSVEILIGHEID SWOV, P O BOX 1090, LEIDSCHENDAM, 2260 BB, NETHERLANDS
PY:	2006
LA:	DUTCH
AB:	In spite of the mandatory introduction of blind area mirrors and blind area cameras per 1 January 2003, there are relatively many casualties in crashes involving lorries turning right. Requested by the Ministry of Transport, SWOV has analyzed the crashes of this type that took place in 2003. Results of a crash analysis of the 1998-2000 period were used as the before measurement. Summonses were used in both analyses. It is strongly suspected from numbers of casualties in 2004 and 2005 that the mandatory introduction of blind area facilities in 2003 have only had a temporary effect. The fact that in the Netherlands in 2002 and 2003 there was a large reduction in the number of deaths among cyclists from crashes in which a lorry turned right, can be attributed to the large scale publicity given and attention paid to the blind area problem. This led to lorry drivers and cyclists being more alert. The most important results of the crash analyses are: (1) The general pattern of crashes is that a lorry turning right does not give right of way to a cyclist continuing straight ahead; the cyclist takes right of way, whether conscious of there being a lorry present or not; (2) It mainly concerns lorries turning right after having stopped (e.g. for traffic lights); and (3) the most common point of contact in a lorry-bicycle crash is on the front corner on the right-hand side of the lorry. The visibility of this most common point of contact is not included in the current EU requirements for the field of vision, nor in the requirements in the Netherlands per 1 January 2003. New EU requirements as of 1 January 2007 will indeed lead to a wider field of vision, but this is no guarantee that this field of vision can be used properly when turning right. That is why

SWOV supports the conducting of a demonstration project that the Ministry of Transport has announced in its letter to parliament. This project involves a large scale testing in practice of the obligatory front mirrors and cameras. Other measures can also reduce the danger of lorries turning right, for instance, preventing lorries and cyclists entering the junction area simultaneously by installing a separate green light. The report is available at: <http://www.swov.nl/rapport/R-2006-02.pdf>.

DE: LORRY-; 1236-; DRIVER-; 1772-; REAR-VIEW-MIRROR; 1375-; TRAFFICATOR-; 1320-; RIGHT-TURN; 0638-; ACCIDENT-; 1643-; CAUSE-; 9003-; CYCLIST-; 1742-; FATALITY-; 1602-; INJURY-; 2163-; ACCIDENT-PREVENTION; 1661-; FIELD-OF-VISION; 6792-; NETHERLANDS-; 8078-

SC: VEHICLE-DESIGN-AND-SAFETY (91)

Il est important de mentionner que depuis plusieurs années, le BAST s'emploie à ajouter la traduction de ses résumés allemands en anglais.

En ce qui concerne la proportion entre les notices de publications et celles de recherches en cours, on parlait encore en 1999 de une recherche pour quatre publications (80%-20%)¹⁸. En 2002, on parle plutôt d'une proportion 95%-5%⁴.

Aujourd'hui on constate malheureusement que la tendance est encore et toujours à la baisse puisque les statistiques de l'année 2005 relatent une proportion 98%-2%.

Pourtant, tous s'accordent à dire qu'une telle base est d'une *"importance capitale pour l'élaboration des programmes de recherche nationaux [afin] de savoir si un autre organisme travaille déjà sur tel ou tel sujet"* et qu'une telle source permet de *"palier le décalage entre la publication des résultats d'une recherche et [son] commencement [...]"*¹⁹.

Alors pourquoi les statistiques ne sont-elles pas le reflet de cette volonté ?

Le Comité Opérationnel se penche fréquemment sur la question et rappelle souvent que la compensation financière pour une notice de recherche en cours vaut le double de celle octroyée pour une notice de publication.

En réalité, la difficulté du maintien de cette base est due au fait que le travail de fond est beaucoup plus lourd que celui qui consiste à dépouiller la littérature scientifique.

Des enquêtes doivent être mises en place et il s'avère souvent qu'un formulaire d'enquête type est insuffisant pour définir au mieux les tenants de la recherche.

Des questions complémentaires doivent alors être posées directement aux chercheurs responsables et un dialogue doit s'installer. Les procédures doivent être régulièrement relancées afin d'évaluer l'état d'avancement de la recherche, contrairement à une notice de publication qui est rédigée une fois pour toute.

L'investissement temps et les ressources humaines nécessaires sont bien plus importants que pour une notice de publication, le coût est donc lui aussi bien plus élevé.

Accessibilité et consultation des données

Par le passé, la diffusion de l'information traitée et centralisée par l'ITRD était "assurée par le secrétariat du Programme RTR" sous la forme de deux abonnements papier :

- "diffusion des fiches par ordre chronologique, au fur et à mesure de leur réception dans les laboratoires coordonnateurs", ou
- "diffusion bimestrielle des fiches classées par sujet"

Ces abonnements coûtaient environ 500 EUR par an.¹⁰

Les données concernant les recherches en cours étaient également publiées dans le *World survey of current research and development in roads and road transport* dans le cadre d'une collaboration avec l'International Road Federation (IRF)¹⁹.

En 1982, la base est implantée sur le serveur *Information Retrieval Service* (IRS) de l'Agence Spatiale Européenne (ASE)³.

En 1998, les données sont hébergées par STN International qui diffuse aujourd'hui encore la base de données des publications et celle des recherches en cours dans une et seule même base appelée "ITRD".

Plus de 335.000 références sont actuellement accessibles via ce serveur d'information. Elles sont toujours accompagnées d'un résumé et de mots-clés.

Depuis 1985, les notices bibliographiques de langue anglaise (publications) sont également disponibles sur Dialog en combinaison avec la base de données Transportation Research Information Services (TRIS) du Transportation Research Board (USA).

Depuis 1995, les données de l'ITRD concernant uniquement les publications sont également disponibles sur CD-ROM dans la base de données *Transport*. Celle-ci est distribuée par la société Ovid et est mise à jour trimestriellement.

Transport regroupe, en plus des données ITRD, la

base de données TRIS du TRB et celle de la Conférence Européenne des Ministres du Transport (CEMT – TRANSDOC) jusque fin 1998.

Cette base représente à peu près 650.000 références bibliographiques comprenant également un résumé et une indexation spécifique, dans une des quatre langues de l'ITRD.

Les données sont réparties sur 3 CD-ROM, le premier contenant les références des années 1968 à 1988, le deuxième de 1989 à 2002 et le troisième de 2003 à nos jours.

Depuis 1996, le Centre de Recherches Routières diffuse quant à lui la base de données sur les recherches en cours, appelée *TRIP* (Transport Research In Progress). Les premières années, des disquettes étaient utilisées comme support, puis ces informations ont été diffusées sur CD-ROM. Le logiciel documentaire utilisé est Card-box.

Les membres ITRD ont aussi la possibilité de consulter ces fichiers mensuels bruts via un espace réservé aux membres sur le site web de l'ITRD.

Cet avantage est considérable. Bon nombre de membres réutilisent ces informations pour alimenter leurs propres catalogues internes. Ils épargnent de cette façon de nombreuses heures de travail, par exemple en exploitant les mises à jour ITRD afin d'avertir les collaborateurs internes des nouvelles publications parues dans les centres de recherches voisins et homologues. Ou encore en transférant les notices des ouvrages étrangers, ce qui entraîne non seulement un gain de temps mais aussi une diminution du risque d'erreur à l'encodage et une meilleure compréhension et exploitation des notices dans des langues qui leur sont moins familières (suédois, japonais, hongrois,...)²⁰.

Conclusion

Dans notre société de l'information, il est primordial de rappeler aux utilisateurs potentiels des

services de documentation l'importance de systèmes documentaires structurés et centralisés tel que l'ITRD. D'une manière générale, de telles structures offrent des accès balisés à une information de qualité, car validée. En outre, dans le cas précis de l'ITRD, la valeur du système est confirmée par sa longévité et sa durabilité (40 années d'expérience) et par son internationalité et son plurilinguisme.

L'ITRD est en développement constant. Son réseau de collaborateurs travaille chaque jour à enrichir le système, d'une part en dépouillant quotidiennement l'information scientifique qui la concerne et en restant en éveil face aux progrès en matière de transport, mais aussi, d'autre part, en cherchant toujours de nouveaux contacts internationaux (nouveaux membres), ainsi que de nouveaux moyens technologiques de centralisation (maintien de outils de travail) et de diffusion de l'information (plates-formes de diffusion variées et modernes).

Dans un monde où l'on pourrait croire que la recherche d'information se fait aisément au travers de l'immensité de la Toile, le spécialiste de l'information a, au-delà de sa fonction, le devoir de mettre garde l'utilisateur face à l'information recueillie sur les sentiers hors-piste du Web.

Mieux vaut rendre l'internaute vigilant, lui rappeler l'importance de l'analyse critique de l'information qu'il consulte et exploite et l'encourager à emprunter les autoroutes solides, rapides et dimensionnées de l'information.

Jésica De Salvador

Centre de Recherches Routières
Boulevard de la Woluwe, 42
1200 Bruxelles
J.Desalvador@brrc.be

novembre 2006

Pour en savoir encore plus sur l'ITRD, quelques sites où naviguer :

ITRD

<<http://www.itrd.org>> (consulté le 15 novembre 2006).

TRL - Library & Information <http://www.trl.co.uk/content/library_overview.asp?pid=208> (consulté le 15 novembre 2006).

OCDE – Thème du Transport

<http://www.oecd.org/topic/0,2686,fr_2649_37433_1_1_1_1_37433,00.html> (consulté le 15 novembre 2006).

Produits et services d'Ovid – Bases de données

<http://www.ovid.com/site/catalog/Catalog_DataBase.jsp?top=2&mid=3&bottom=7&subsection=10>
(consulté le 15 novembre 2006).

Serveur d'information STN International

<<http://www.stn-international.de/>> (consulté le 15 novembre 2006).

Logiciel Cardbox

<<http://www.cardbox.com>> (consulté le 15 novembre 2006).

Notes

- 1 Bonte, R. L'automatisation de la documentation dans le cadre du réseau international DIRR. *Documentaliste*, 1975, Vol.12, n° 4, pp. 148-66.
- 2 Christensen, J. The international transport research documentation (ITRD). *Routes Roads*, 2001, n° 310, p. 92-5.
- 3 Magnan, J.-P. La documentation internationale de recherche routière (DIRR) : objectifs et organisation, *Comptes-rendus de la réunion plénière de la DIRR : les besoins d'information des utilisateurs*, Bergisch Gladbach, octobre 1985. Paris, OCDE, 1986, pp. 36-52.
- 4 Trantes, H. International transport research documentation – ITRD – and its use, *Second OECD information and documentation seminar on transportation for Central and Eastern Europe*, Kaunas, Lithuania, may 6th-8th 2002.
- 5 Le Centre conjoint OCDE/CEMT résulte de la fusion entre les activités de recherches économiques de la CEMT et l'ex-programme de Recherche en matière de transports et liaisons intermodales (RITR précédemment RTR). Pour de plus amples informations :
<http://www.oecd.org/departement/0,2688,fr_2649_34351_1_1_1_1_1,00.html> (consulté le 2 octobre 2006).
- 6 s.n. Recherche stratégique in *Programme de recherché en matière de Routes et de transports (Programme RTR)*, 20 p.
<http://www.oecd.org/LongAbstract/0,2546,fr_2649_34351_2103547_119666_1_1_1,00.html>
(consulté le 21 septembre 2006).
- 7 OCDE. *Le manuel de bon usage*. Paris, OCDE, 1995, [36] p.
- 8 <<http://www.itrd.org/countries.htm>> (consulté le 21 septembre 2006).
- 9 DIRR. *Règles de fonctionnement*. Paris, OCDE, 1982, 213 p.
- 10 OCDE. La documentation internationale de recherche routière (DIRR) de l'OCDE. *La technique routière*, 1971, Vol. 16, n° 4, pp. 23-32.
- 11 <<http://www.itrd.org/members/subscriptions.asp>> (consulté le 21 septembre 2006).
Partie du site réservée aux membres.
- 12 La classification ITRD est en théorie l'équivalent de la CDU ou de la Dewey, tandis que la famille sémantique est un regroupement de mots-clés et de termes apparentés appartenant à une même famille.
Par exemple la famille sémantique "04 Carrefour" qui regroupe les mots-clés et termes apparentés tels que : carrefour en trompette (0411), sortie (0425), croisement (angle droit) et intersection oblique (0427), carrefour giratoire et rond point (0438), carrefour (0455), bifurcation (0482), ...
Il y a 50 familles sémantiques. (Contre 44 thèmes et sous thèmes dans la classification).
- 13 ITRD. *Thesaurus 2004*. Paris, OECD, 2005.
- 14 A moins qu'une restriction sur la langue soit ajoutée, ce qui, d'après moi, est une mauvaise méthode pour rendre la réponse plus spécifique.
- 15 Howard, C. International road research documentation (IRRD) : a cooperative worldwide database of information on road transport. *TR news*, 1998, 195, pp. 12-6.
- 16 ITRD. *List of journals scanned*. Paris, OECD, 2001, [164] p.
- 17 ITRD. *List of series scanned*. Paris, OECD, 2001, [82] p.
- 18 Trantes, H. Die Internationale Dokumentation Strasse (IDS). *Strasse + Autobahn*, 1999, 12, pp. 675-6.

- ¹⁹ Hubot, P. A. database with the results of the the IRRD survey of research in progress. *The international road research documentation (IRRD) database. Information and documentation seminar*, Prague, 2-4 July 1997.
- ²⁰ Haid, Karin. *Why it pays to be an ITRD member* <<http://www.itrd.org/membership.htm>> (consulté le 19 septembre 2006).

Autres documents consultés – non cités

TRL ; on behalf to the ITRD operational committee. *Specification for transfer of bibliographic information in the international transport research documentation scheme*. Paris : OECD, 2003, 42 p.

Howard, C. *The international road research documentation (IRRD) database. Information and documentation seminar*, Prague, 2-4 July 1997.

Annexe A : Liste de membres ITRD (09-2006)

Les membres

Australie	Australian Road Research Board (ARRB)
Allemagne	Bundesanstalt für Strassenwesen (BASt)
	Forschung Strassenbau and Strassenverkehrstechnik (FBSV)
Autriche	Austrian Road Safety Board (Kuratorium für Verkehrs Sicherheit – KFV)
Belgique	Centre de Recherches routières (CRR)
	Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR)
Canada	Transportation Association of Canada (TAC)
Croatie	Civil Engineering Institute of Croatia (Institut Gradevinarstva Hrvatske - IGH)
Danemark	Danish Road Institute (Vejdirektoratet - VD)
Espagne	Centro de Estudios y Experimentación de Obras Públicas (CEDEX)
États-Unis	Transportation Research Board (TRB)
Finlande	Finnish Road Administration (FINNRA)
France	Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS)
	Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC)
	Service d'Étude Techniques des Routes et Autoroutes (SETRA)
Hongrie	Institute for Transport Sciences (Kozlekedestudományi Intezet KHT - KTI)
Iran	Ministry of Road & Transportation
Japon	National Institute for Land & Infrastructure Management - Ministry of Land, Infrastructure & Transport (NILIM)
Mexico	Mexican Transport Institute (Instituto Mexicano del Transporte - IMT)
Norvège	Public Roads Administration - Norwegian Road Research Laboratory (Statens Vegvesen - SVV)
Pays-Bas	Wetenschappelijk onderzoek verkeersveiligheid (SWOV)
République Tchèque	Transport Research Centre (Centrum Dopravního Výzkumu – CDV)
Royaume-Uni	Transport Research Laboratory (TRL)
Suède	Swedish National Road and Transport Research Institute (Statens Väg-och Transportforskningsinstitut - VTI)
Suisse	École Polytechnique de Lausanne (EPFL)

Les membres associés

Arabie Saoudite	Ministry of Communications
Brésil	Instituto de Pesquisas Rodoviárias (IPR)
Rép. Pop. de Chine	Ministry of Communications, P.R.China - China Academic of Transportation Science (CATS) - Chinese Road Documentation Services (CRDS)

Annexe B : Classification ITRD

10	Aspects économiques et administration
15	Environnement
20	Conception des routes et structures de transport
21	Établissement des projets
22	Dimensionnement des chaussées
23	Propriétés des surfaces des chaussées
24	Conception des ponts et murs de soutènement
25	Conception des tunnels
26	Évacuation des eaux gel dégel
30	Matériaux
31	Liants et matériaux hydrocarbonés
32	Béton
33	Autres matériaux pour assises de chaussées
34	Acier et métaux
35	Matériaux divers
36	Granulats
40	Sols et roches
41	Reconnaissance générale des sols
42	Mécanique des sols
43	Mécanique des roches
50	Construction et contrôle d'exécution
51	Terrassement et drainage des sols
52	Construction des chaussées et revêtements
53	Construction des ponts et murs de soutènement
54	Construction des tunnels
60	Entretien
61	Matériels et méthodes d'entretien
62	Entretien hivernal
70	Circulation et transport
71	Théories de la circulation
72	Planification de la circulation et des transports
73	Régulation et réglementation de la circulation
80	Etude des accidents
81	Statistiques d'accidents
82	Accidents et la route
83	Accidents et facteurs humains
84	Conséquences corporelles des accidents
85	Dispositifs de sécurité routière
90	Le véhicule
91	Conception des véhicules et sécurité
92	Confort des véhicules
94	Corrosion des véhicules
95	Contrôle technique de l'entretien des véhicules
96	Dépenses liées au déplacement des véhicules

LE COÛT DU LIBRE ACCÈS DANS LE CAS DU MODÈLE HYBRIDE

Caroline COLLETTE

Responsable scientifique, Université de Liège – Bibliothèque des Sciences et Techniques

▪ Le mouvement du libre accès prône un modèle de communication garantissant un accès libre et universel aux résultats de la recherche. Dans ce contexte, des éditeurs de revues "traditionnelles" proposent aux auteurs de payer des frais afin que leur article soit directement en accès libre. Ce nouveau modèle d'accès à l'information dénommé "optional open access fee", s'est fortement développé l'année dernière. Cet article présente ce nouveau schéma de publication et par un calcul simple essaye de comparer le coût d'accès à l'information suivant ce modèle et celui de l'accès par abonnement institutionnel. Les informations utilisées pour réaliser cette estimation sont basées sur des données provenant de l'Université de Liège.

▪ De beweging die Open Access promoot, prijst een communicatiemodel aan dat een vrije en universele toegang tot onderzoeksresultaten garandeert. Uitgevers van "traditionele" tijdschriften stellen dan ook voor aan auteurs om, tegen betaling van kosten, een artikel rechtstreeks in Open Access te publiceren. Dit nieuwe toegangsmodel, de "Optional Open Access Fee", heeft zich het afgelopen jaar sterk ontwikkeld en wordt in dit artikel toegelicht. Via een eenvoudige kostenberekening worden de kosten die aan dit publicatieschema verbonden zijn, vergeleken met de kosten van een institutioneel abonnement. De onderliggende gegevens voor deze berekening komen van de Universiteit van Luik.

Le mouvement du libre accès

Le libre accès (Open Access) s'inscrit dans un contexte de recherche d'alternatives au mode de communication scientifique traditionnel. Celui-ci consiste à publier ses résultats de recherche chez un éditeur, qui devient propriétaire des droits d'auteur. Une fois le document publié, l'utilisateur final doit payer pour avoir accès à l'information scientifique en souscrivant à un abonnement annuel à la revue. Différents facteurs motivent la recherche d'alternatives au modèle traditionnel de publication et d'accès à l'information. Le premier facteur concerne la crise financière des institutions de recherche dont les budgets ne peuvent plus suivre l'augmentation croissante des prix d'abonnement aux périodiques imposée par les éditeurs commerciaux. D'autre part, le mode de publication traditionnel apparaît lent en comparaison d'autres systèmes de diffusion d'information tels que les systèmes de diffusion rapide de l'information comme les serveurs de documents électroniques centrés sur un domaine de recherche (ex : arXiv.org [1], Cogprints [2], PubMed Central [3],...). Dans ce contexte s'est développé le mouvement du libre accès dit "Open Access" qui prône un modèle de communication scientifique garantissant un accès libre et universel aux résultats de la recherche. Selon ce modèle de communication, l'utilisateur final n'a plus à payer pour accéder aux résultats de la recherche [4].

Le mouvement du libre accès a généré différentes prises de position qui ont mené notamment à l'émergence des articles de revues en libre accès. C'est principalement dans le domaine des sciences de la vie que sont apparues les premières

initiatives. En effet dans ce domaine scientifique, suite au mouvement de pétition nommé "Public Library of Science (PloS)" [5] (2000) et aux recommandations du "National Institute of Health (NIH)" [6] (2005), de nombreux articles sont accessibles en libre accès six à vingt-quatre mois après la date de publication chez l'éditeur [7,8].

D'autres ont essayé de développer un nouveau système économique de publication où les frais de la publication sont pris en charge par celui qui la publie. Les articles au format électronique sont ensuite directement en accès libre. C'est le modèle suivi par BioMed Central [9], système d'édition indépendant créé en 1999 qui permet la publication au format électronique d'articles (avec processus de 'peer-review') directement accessibles gratuitement par Internet. Le coût de la publication est pris en charge par l'institution sous forme d'adhésion prépayée qui donne le droit à la publication d'un nombre maximum d'articles par institution [10]. Ce modèle de publication est également suivi par de nouvelles revues exclusivement électroniques dont la revue "New Journal of Physics" lancée par l'éditeur "Institute of Physics (IoP)" en 1999 [11] et les revues "PloS (Public Library of Science)" [12, 13] lancées en 2003 par une association sans but lucratif nommée PLoS.

Lancement du périodique "hybride"

L'ampleur prise par le mouvement du libre accès [14] incite les éditeurs de publications traditionnelles à proposer à leurs auteurs un modèle de publication en libre accès. Dans ce modèle, lorsque l'article est accepté pour publication, l'(es) auteur(s) a(ont) l'option de payer des frais ("op-

tional open access fee") pour le libre accès de l'article via le site de l'éditeur. L'éditeur conserve toutefois son système d'abonnement qui donne accès à tous les articles publiés dans la revue, dans ce cas de figure on parle de modèle hybride de publication en accès libre. Les premiers essais ont d'abord porté sur des titres de revues choisis comme le "Nucleic Acids Research Open Access experiment" lancé en 2003 par l'éditeur "Oxford University Press" [15] et la version hybride des "Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America (PNAS)" lancée en 2004 par la "US National Academy of Sciences" [16]. En 2005, "Oxford University Press" a étendu les titres des revues scientifiques pour lesquels cette option existe [17]. La même année, l'éditeur "American Institute of Physics" a tenté l'essai avec trois de ses titres [18].

Physical Society" [24], la "Royal Society" [25], le "British Medical Journal Publishing Group" [26], et l' "American Chemical Society" [27] lancent ou étendent également leur programme d'option de publication en libre accès.

Le tableau 1 reprend les éditeurs recensés début octobre 2006 comme présentant ou annonçant l'option de publication en accès libre. Même si le concept proposé par ces différents éditeurs semble le même, les conditions offertes peuvent être toutefois assez différentes. Le tableau 1 montre les frais payés par les auteurs pour les éditeurs¹ qui proposent cette option, celles-ci pouvant varier fortement (de 750 € à 3000 €/article). Il est à noter également que pour une majorité de revues dans le domaine des sciences de la vie ou pour des auteurs subsidiés par le National Institute of Health (NIH), les articles sont en général automatiquement accessibles librement après six

Tab. 1 : Nom des différents éditeurs recensés² comme proposant l' "optional open access model", les titres qui suivent cette option et les frais demandés aux auteurs

Nom éditeur	Titres hybrides OAI	Coût (HTVA) à charge de l'auteur
Oxford University Press	Sélection de titres en sciences biomédicales (45)	750 €/article si abonnement institutionnel 1500 €/ article si pas d'abonnement institutionnel
US National Academy of Sciences	Proceedings of the National Academy of Sciences	1000 \$/article
American Physical Society	Tous les titres de l'éditeur	975 \$/article 1300 \$/article pour Physical Review Letters
American Institute of Physics	Sélection de titres (8)	1800 \$/article ou 1500\$/article suivant titre
Institute of Physics	New Journal of Physics Environmental Research Letters	870 €/article 1450 €/article
Royal Society Publishing	Proceedings of the Royal Society A,B Philosophical Transactions of the Royal Society A,B	370 \$/page 550 \$/page
Springer Verlag	Tous les titres de l'éditeur	3000 \$/article
John Wiley & Sons	Sélection de titres en sciences biomédicales (45)	3000 \$/article
Elsevier	Sélection de titres en physique nucléaire (6)	3000 €/article
Blackwell	Tous les titres de l'éditeur	1850 €/article
Taylor & Francis	175 titres en Chimie, Mathématique et Physique	3100 \$/article
American Chemical Society	Tous les titres de l'éditeur	3000 \$/article (si pas abonnement institutionnel, ni membre ACS). 2000 \$/article (si abonnement institutionnel, mais pas membre ACS). 1500 \$/article (si pas abonnement institutionnel, mais membre ACS) 1000 \$/article (si abonnement institutionnel et membre ACS).

En 2006, on assiste à une explosion de ce type d'initiative chez les éditeurs. En effet, des éditeurs multidisciplinaires comme Springer [19], John Wiley & Sons [20], Blackwell [21], Elsevier [22] et Taylor & Francis [23] proposent leur système d' "optional open access model" pour une sélection de titres ou l'ensemble de leurs titres. Des éditeurs spécialisés comme l'"American

à vingt-quatre mois d'embargo [7,8]. Dans ce cas, les auteurs payent la charge juste pour la durée de l'embargo. Chez les autres éditeurs, les auteurs payent la charge pour un accès à durée illimitée.

Les politiques des éditeurs envers l'auto-archivage [28] peuvent également varier (pas

d'autorisation d'auto-archivage ou bien possibilité d'auto-archivage avec ou sans embargo). Dans le cas de l'éditeur "American Chemical Society" qui ne permet pas l'auto-archivage, le paiement de la charge (AuthorChoice Open Access option) est le seul moyen pour l'auteur que son article soit en libre accès. Pour les autres éditeurs (repris dans le tableau 1) dont l'auto-archivage est permis sous différentes conditions, les auteurs ont aussi cette option de mettre leur article en libre accès.

La politique des éditeurs envers la cession des droits d'auteur varie. Dans le modèle de publication traditionnel, l'éditeur devient par contrat propriétaire des droits d'auteur pour tout article publié. Au niveau du modèle hybride de publication en accès libre, l'éditeur va-t-il changer sa politique vis-à-vis des droits d'auteur ?

Le phénomène est récent. Toutefois des chiffres sur le pourcentage d'auteurs qui participent à ce nouveau modèle ont été donnés par les éditeurs qui se sont lancés en premier lieu dans ce modèle hybride de publication en libre accès. Dans un article publié dans "PloS Biology" [29] concernant l'influence de l'accès libre sur le taux de citation des articles, l'auteur, qui utilise le cas de la revue "PNAS", donne un pourcentage de 14,2% d'articles (sur les 1492 articles publiés entre début juin 2004 et fin décembre 2004) dont les auteurs ont suivi l'option de l'accès libre. Dans un communiqué public de l'éditeur "Oxford University Press" [30], il est annoncé qu'en juillet 2005, pour les 21 titres de périodiques qui offrent l'option de l'accès libre (Oxford Open Option), en moyenne 9% des auteurs ont choisi cette option. Il est toutefois signalé que pour chacun des 21 titres de périodiques, le pourcentage pouvait varier de 5% à 17% suivant les titres.

"Double charge business model"

Avec cette possibilité d'option pour les auteurs, les éditeurs ne prennent pas de risques financiers car ils ont toujours les recettes liées aux abonnements. De plus si certains auteurs/laboratoires décident de payer les frais pour qu'un article soit directement en accès libre, il y a double recette pour l'éditeur, ce qu'on a nommé le "double charge business model" [31]. Si ce système de libre accès direct prend son envol et que les institutions académiques et centres de recherche décident de se désabonner massivement, les éditeurs recevront encore les frais payés par les auteurs. Par contre, ils recevront un double paiement si l'institution académique ou le centre de recherche paye un abonnement institutionnel à la revue. En étant opti-

miste, on peut espérer que ce double paiement ne devrait durer que pendant une période de transition. Après cette période, si grâce à l'engouement des auteurs/laboratoires pour ce système ou en raison de décisions politiques, la majorité des articles sont directement en accès libre, alors les bibliothèques pourront se désabonner. Mais si on suit ce nouveau modèle, le coût de l'accès à l'information sera-t-il moins cher pour les institutions académiques et centres de recherche que le modèle d'accès à l'information par abonnement?

Évaluation du coût de l'accès à l'information dans le cas de l' "optional open access fee"

La méthodologie suivie pour estimer le coût de la publication selon le modèle de l' "optional open access fee", est de calculer en premier lieu le coût moyen par an que devraient payer les laboratoires/centres de recherche de l'Université de Liège pour l'"optional open access fee" de chaque article publié pour des titres de revues choisis³ dans les domaines de la chimie, de la physique et des sciences de la vie puis de comparer ce coût au prix des abonnements institutionnels. L'outil utilisé pour calculer le nombre moyen d'articles publiés par an par un membre de l'Université de Liège dans une revue donnée, est la base de données bibliographiques "Web of Science" [32]. L'interrogation consiste en une équation de recherche reprenant le titre de la revue dans le champ "Source", l'indication "Liege OR Sart-Tilman" dans le champ "Address" et une limitation au niveau des années de 1995 à 2006. À partir des réponses obtenues, le nombre moyen de publications par an est calculé et est présenté dans le tableau 2. Le coût moyen annuel est calculé en multipliant la moyenne annuelle du nombre de publications ULg par les frais demandés par l'éditeur (voir tableau 1). Si l'éditeur demande des frais différents selon que l'institution possède ou non un abonnement institutionnel, on a utilisé dans ce calcul les frais demandés sans abonnement institutionnel⁴. Le tableau 2 reprend également le coût des abonnements institutionnels pour ces revues (revue seule ou en package) payé par l'Université de Liège. Les revues reprises dans le tableau 2 ne représentent pas l'entièreté des revues éditées par les six éditeurs pour lesquels le calcul a été réalisé: seules les revues pour lesquelles il y a au minimum une moyenne de 0,5 publication par an par un membre de l'Université de Liège sont reprises dans le tableau.

Tab. 2 : Tableau présentant les éditeurs, titres de périodiques pour lesquels le calcul du nombre de publications moyennes/an (calculée sur les dix dernières années) pour l'ULg a été réalisé. Avec pour ces titres, le coût des frais/an et comparaison avec le coût de l'abonnement institutionnel.

Éditeur	Titre revue	Moyenne nombre de publications ULg/an	Coût frais ⁵ (€ ⁶ TVA ⁷ /an	Coût abonnement institutionnel (€ TVA ⁸ /an	Différence entre coût frais et coût abonnement
American Physical Society	Physical Review A	3	2822 €		
	Physical Review B	7	6584 €		
	Physical Review C	3	2822 €		
	Physical Review D	2	1881 €		
	Physical Review E	5	4701 €		
	Physical Review Letters	2	2508 €		
	Somme revues APS	22	21318 €	17429 € (package APS (print+online) prix 2006)	3889 €
American Chemical Society	Analytical Chemistry	0,5	965 €		
	Biochemistry	2,5	3823 €		
	Chemistry of Materials	1,5	2894 €		
	Environmental Science and Technology	1	1929 €		
	Inorganic Chemistry	2	3857 €		
	Journal of Organic Chemistry	0,5	965 €		
	Journal of Physical Chemistry A	2	3857 €		
	Journal of Physical Chemistry B	1,5	2894 €		
	Journal of Proteome Research	2	3857 €		
	Journal of the American Chemical Society	1,5	2894 €		
	Langmuir	4	7716 €		
	Macromolecules	11	21218 €		
		Somme revues ACS	30	56869 €	31210 € (package ACS (print only) prix 2006)
American Institute of Physics	Applied Physics Letters	1	1736 €	3368 € (prix 2006 (print+online))	
	Journal of Applied Physics	4	6948 €	4911 € (prix 2006 (print+online))	
	Journal of Chemical Physics	4,5	7804 €	6946 € (prix 2006 (print+online))	
	Somme revues AIP	9,5	16488 €	15225 €	1263 €

Tab. 2: Suite

Éditeur	Titre revue	Moyenne nombre de publications Ulg/an	Coût frais ⁶ (€) ⁷ TVA ⁸ /an	Coût abonnement institutionnel (€) TVA ⁹ /an	Différence entre coût frais et coût abonnement
Elsevier	Nuclear Physics A	2	7260 €		
	Nuclear Physics B	0,5	1815 €		
	Nuclear Physics B-Proceedings Supplements	0,5	1815 €		
	Somme Nuclear Physics	3	10890 €	27173 € (package Nuclear Physics (print+online) prix 2007)	-16283 €
	Physics Letters B	2,5	9075 €	10919 € ((print+online) prix 2007)	-1844 €
Oxford University Press	Nucleic Acid Research	1	2700 €	2600 € ((print+online) prix 2006)	100 €
US National Academy of Sciences	Proceedings of the National Academy of Sciences	2	1930 €	805 € ((print+online) prix 2007)	1125 €

L'analyse du tableau montre que pour les titres de revues considérés et selon le mode de calcul utilisé, le coût de la charge par an est majoritairement plus important que le coût de l'abonnement institutionnel. La différence entre le coût de la charge/an et le coût de l'abonnement/an est d'autant plus élevée que le nombre de publications par an est important. Parmi les titres considérés, seuls les titres de l'éditeur Elsevier ont un coût d'abonnement/an plus important que le coût de la charge/an. Cette différence est surtout importante pour les revues de physique nucléaire qui ont un coût d'abonnement très élevé et une faible moyenne annuelle de publication. Donc, avec les éléments qui sont connus actuellement⁹ concernant ce nouveau modèle de coût pour l'accès à l'information, un rapide calcul montre que le coût de la publication peut être plus important que le modèle d'accès par abonnement. Cette différence est plus importante pour les titres de périodiques dans lesquels les chercheurs d'une institution publient beaucoup. Si ce modèle basé sur la productivité en publications se développe et se généralise, le coût d'accès à l'information payé par les institutions dont les taux de publication sont importants risque d'augmenter.

Qui va payer le coût de ces nouveaux modèles d'accès à l'information ?

Le développement de ce modèle d'accès à l'information "libre accès" soulève une autre question, à savoir : qui va supporter le coût de l'accès à l'information ? En effet, dans le modèle par abonnement institutionnel, ce sont généralement les bibliothèques des institutions académiques qui supportent grâce à leurs crédits le coût des abonnements. De premières études sur le sujet [33, 34] montrent que les modèles de libre accès déplacent le coût de l'accès à l'information scientifique vers d'autres subsides de l'institution académique. Ces coûts sont généralement pris en charge par les centres de recherche ou départements des auteurs qui publient. Ce phénomène a pour effet positif de mieux sensibiliser les chercheurs au coût de la publication mais peut aussi avoir des effets négatifs. En effet, certaines études montrent déjà que suivant le domaine de recherche [31], le pourcentage de payement de l'"optional open access fee" est plus important (17%) que dans d'autres domaines de recherche moins financés (5%). Cette tendance risque de s'accroître avec le développement des modèles d'accès libre où c'est généralement l'auteur¹⁰ qui paye pour donner l'accès de l'information qu'il a produit à ceux qui vont l'utiliser. Le modèle de coût basé sur la

productivité en matière de publication risque de provoquer à long terme de grosses différences entre les domaines de recherche suivant leurs subsides et leur pouvoir d'achat.

Conclusions

Ces dernières années ont vu l'émergence de différentes solutions alternatives au mode traditionnel de communication scientifique. Ces initiatives s'inscrivent dans le mouvement du libre accès qui prône un modèle de communication scientifique garantissant un accès libre et universel aux résultats de la recherche. De plus en plus d'éditeurs de publications traditionnelles proposent maintenant aux auteurs une option de publication en libre accès consistant à payer des frais ("optional open access fee") qui permettent que l'article soit directement accessible via le site de l'éditeur. Les éditeurs proposant ce modèle ne prennent pas de risques financiers et utilisent le terme de "libre accès" mais dans ce modèle le

coût de l'accès à l'information n'a pas disparu. Ces nouveaux modes d'accès à l'information présentent de multiples aspects et il est difficile d'évaluer leur impact sur le coût de l'accès à l'information. Cet article montre que, d'après les éléments connus actuellement¹¹, le coût de la publication suivant ce modèle peut être plus important que le coût d'accès par abonnement. De plus, adhérer au modèle de publication en libre accès par le paiement d'une charge implique un changement dans les ressources universitaires et dans les relations entre l'institution académique et les chercheurs.

Caroline Collette

Université de Liège
BAT. B6
Allée de la Chimie, 3
4000 Liège 1
C.Collette@ulg.ac.be

février 2007

Bibliographie

- [1] Cornell University Library. *arXiv.org* <<http://www.arxiv.org>> (consulté le 25/09/06).
- [2] *Cognitive Sciences Eprint Archive (CogPrints)* <<http://cogprints.org>> (consulté le 25/09/06).
- [3] *PubMed Central* <<http://www.pubmedcentral.gov>> (consulté le 25/09/06).
- [4] Guha, Kumar. *L'Open Access- L'engagement des scientifiques*. Service documentaire de l'École Nationale des Ponts et Chaussées. Marne-la-Vallée, ENPC. 2006. <http://www.enpc.fr/fr/documentation/doc_electronique/dossier_openaccess.htm> (consulté le 25/09/06).
- [5] *Public Library of Science (PloS)* <<http://www.publiclibraryofscience.org>> (consulté le 25/09/06).
- [6] National Institute of Health (NIH). *Policy on Enhancing Public Access to Archived Publications Resulting from NIH-Funded Research*. Notice Number: NOT-OD-05-022 .Bethesda (Ma.), NIH. Feb. 3, 2005 <<http://grants.nih.gov/grants/guide/notice-files/NOT-OD-05-022.html>> (consulté le 25/09/06).
- [7] *PubMed Central Journals - Full list* <http://www.pubmedcentral.gov/fprender.fcgi?cmd=full_view> (consulté le 25/09/06).
- [8] *Author manuscripts in PMC* <<http://www.pubmedcentral.gov/about/authorms.html>> (consulté le 25/09/06).
- [9] BioMed Central <<http://www.biomedcentral.com/browse/journals>> (consulté le 25/09/06).
- [10] Page qui concerne l'adhésion à BioMed Central <http://www.biomedcentral.com/info/about/membership_fr> (consulté le 25/09/06).
- [11] Page d'accueil de la revue électronique *New Journal of Physics*. London, Institute of Physics (IOP) <<http://www.iop.org/EJ/journal/NJP>> (consulté le 25/09/06).
- [12] Voir référence 5, choisir *About PloS* (consulté le 25/09/06).

- [13] Voir référence 5, choisir *Journal PloS* (consulté le 25/09/06).
- [14] Willinsky, J. *The access principles: the case for Open Access to research and scholarship.*, Cambridge (Ma.), MIT Press, 2005 <<https://mitpress.mit.edu/catalog/item/ebook.asp?type=2&tid=10611>> (consulté le 08/11/06).
- [15] Informations concernant les conditions OAI de la revue *Nucleic Acid Research*. Oxford, Oxford University Press. <http://www.oxfordjournals.org/our_journals/nar/announce_openaccess.html> (consulté le 25/09/06).
- [16] Cozzarelli, Nicholas, R. An open access option for PNAS. *PNAS*, Vol. 101, N°. 23, p.8509. <<http://www.pnas.org/cgi/content/full/101/23/8509>> (consulté le 25/09/06).
- [17] Oxford Journals (Oxford University Press). *Optional Oxford Open* <<http://www.oxfordjournals.org/oxfordopen/>> (consulté le 25/09/06).
- [18] American Institute of Physics (AIP). *Authors Select* <http://journals.aip.org/au_select.html> (consulté le 25/09/06).
- [19] Springer. *Springer Open Choice* <<http://www.springer.com/east/home/open+choice?SGWID=1-40359-0-0-0>> (consulté le 25/09/06).
- [20] Suber, Peter. Wiley Announces New Funded Access Service. *SPARC-OAForum* , aug. 9, 2006. <<https://mx2.arl.org/Lists/SPARC-OAForum/Message/3247.html>> (consulté le 25/09/06).
- [21] Blackwell. *Online Open* <<http://www.blackwellpublishing.com/static/onlineopen.asp>> (consulté le 25/09/06).
- [22] McSean, Tony ; Menefee, Daviess. Sponsored Articles in Elsevier Journals. *BOAI (Budapest Open Archive Initiative) Forum Archive*, May 24, 2006 <<http://threader.ecs.soton.ac.uk/lists/boaiforum/762.html>> (consulté le 21/02/07).
- [23] Taylor and Francis announce iOpen Access: giving author the choice. *Informa: specialist information for global markets* Sept. 28, 2006 <http://www.informa.com/corporate/investors/press_releases/2006/2006-09-28_20017377567.htm> (consulté le 04/10/06).
- [24] American Physical society (APS). *Free to Read* <<http://publish.aps.org/OpenAccessAnnounce.html>> (consulté le 25/09/06).
- [25] Royal Society. *EXIS Open Choice* <<http://www.pubs.royalsoc.ac.uk/index.cfm?page=1334>> (consulté le 25/09/06).
- [26] Suber, Peter. BMJ Journals Announces the Launch of Unlocked a New Open Access Initiative. *SPARC-OAForum* aug. 5, 2006 <<https://mx2.arl.org/Lists/SPARC-OAForum/Message/3244.html>> (consulté le 14/11/06).
- [27] American Chemical Society announces new *ACS authors choice* open access option. Washington (D.C.), ACS. Aug. 14, 2006 <http://pubs.acs.org/pressrelease/author_choice/> (consulté le 04/10/06).
- [28] University of Nottingham, SHERPA-ROMEIO project. *Publisher copyright policies & self-archiving*2006. <<http://www.sherpa.ac.uk/romeio.php>> (consulté le 05/10/06).
- [29] Eysenbach G. Citation advantage of open access articles. *PloS Biology*, Vol. 4, N° 5, 2006 <<http://biology.plosjournals.org/perlserv/?request=get-document&doi=10.1371/journal.pbio.0040157>> (consulté le 05/10/06).
- [30] Suber, Peter. *SPARC Open Access NewLetters*. sept. 2, 2006 <<http://www.earlham.edu/~peters/fos/newsletter/09-02-06.htm#hybrid>> (consulté le 05/09/06).

- [31] Mukherjee, Mithu. Oxford Open first quarter results show marked differences in uptake across disciplines, @eurekalert! (AAAS). Nov.3, 2005
<http://www.eurekalert.org/pub_releases/2005-11/oup-oo110305.php> (consulté le 05/10/06).
- [32] Web of Science. Version 3.6. and ISI Web of Knowledge. Thomson, 2006.
- [33] Walters, W.H. Institutional Journal Costs in an Open Access Environment. *Journal of the American Society for Information Science and Technology* (in press), 2006.
- [34] Davis, P. et al. *Report of the CUL Task Force on Open Access Publishing Presented to the Cornell University Library Management Team* August 9, 2004
<<http://techreports.library.cornell.edu:8081/Dienst/UI/1.0/Display/cul.lib/2004-3>>
(consulté le 07/11/06).

Notes

- 1 Editeurs recensés en octobre 2006.
- 2 Recensement réalisé en octobre 2006.
- 3 Titres de revues dont l'éditeur propose une forme de "optional open access fee" et dont l'Université de Liège possède un abonnement institutionnel.
- 4 Voir hypothèses paragraphe précédent.
- 5 Voir coût frais/éditeur ou frais/titre dans tableau 1.
- 6 Change au 18/10/06.
- 7 TVA 21% (accès électronique).
- 8 TVA soit 6% si formule "print+online" soit 21% si formule « online only ».
- 9 Données recensées en octobre 2006.
- 10 Via son laboratoire, centre de recherche ou département.
- 11 Données recensées en octobre 2006.

LA CLASSIFICATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CONGRÈS

Coffre au trésor ou mirage ?

Virginie TACQ

Gestionnaire de l'information, Université Catholique de Louvain (UCL) - Bibliothèque de psychologie et des sciences de l'éducation

▪ Cet article constitue le deuxième volet d'une série d'articles consacrés à la Classification de la Bibliothèque du Congrès. Après avoir examiné la structure de cette classification ainsi que celle de ses cotes de rangement, c'est au tour des avantages et des inconvénients d'être mis en évidence. En effet, chaque classification possède ses points forts et ses points faibles et la LCC ne fait pas exception. Il est important de les connaître afin de comprendre les conséquences, positives ou négatives, de l'application de cette classification. Par exemple, la langue véhiculaire qu'est l'anglais ne sera sans doute pas adaptée à tous les publics. De même, les nombreux domaines traités ou le niveau de précision peuvent être un obstacle à la mise en œuvre du système de rangement. Cependant les avantages ne seront pas pour autant absents des propos de l'auteur : les gains de temps dus à la récupération des données et aux différents outils disponibles ne sont pas à négliger. Ces outils, qui facilitent considérablement la tâche du bibliothécaire, feront d'ailleurs l'objet d'une courte présentation.

▪ Dit artikel is het tweede deel van een reeks, gewijd aan de Classificatie van de Library of Congress. Eerst worden de structuur van het classificatiesysteem en van het plaatskenmerk besproken, en vervolgens de voor- en nadelen ervan. Elke classificatie heeft immers zijn sterke en zwakke punten en de LCC is hierop geen uitzondering. Inzicht verkrijgen hierin is belangrijk om de – positieve of negatieve – gevolgen van de toepassing van een classificatie te begrijpen. Zo is bijvoorbeeld Engels als voertaal niet aan elk publiek aangepast, en kunnen de talrijke thema's of het niveau van gedetailleerdheid een obstakel vormen. De auteur bereikt nochtans ook de voordelen van de classificatie: de tijdswinst bijvoorbeeld, die het gevolg is van de recuperatie van gegevens en van de verschillende beschikbare tools, is niet te onderschatten. Deze tools, die de taak van de bibliothecaris aanzienlijk verlichten, vormen het onderwerp van een korte presentatie.

La *Library of Congress Classification* (LCC) est une classification étonnante, dont la complexité peut paraître difficile à cerner. Nous voici donc en route pour un nouveau voyage qui va nous conduire dans une exploration axée essentiellement sur les avantages et les inconvénients majeurs de l'utilisation de cette classification. Nous verrons que certains éléments peuvent être considérés tant positivement que négativement, selon le point de vue adopté.

Quelques outils utiles seront introduits afin de compléter l'aperçu des possibilités que nous offre la LCC.

À l'issue de cette incursion dans les vastes terres de la classification, il sera plus aisé d'imaginer les réels bénéfices qui résultent de l'application de la LCC, ainsi que les principales difficultés qui peuvent être rencontrées.

Avantages

Utilisation de l'anglais

La LCC, étant d'origine américaine, utilise bien entendu l'anglais comme langue véhiculaire. Cela est très pratique, l'anglais étant considéré comme la principale langue au niveau international. Cette classification peut donc être adaptée dans de nombreux endroits du monde, surtout occidental : cela ne pose pas énormément de problème d'apprentissage du langage, ce dernier

étant déjà enseigné dans la plupart des pays, tant au niveau scolaire que professionnel.

Étendue des domaines couverts

Les domaines couverts par les classes de la LCC sont très vastes et traités en profondeur, ce qui permet d'être très précis dans le classement d'un ouvrage.

Liste des thèmes généraux :

- A – GENERAL WORKS
- B – PHILOSOPHY. PSYCHOLOGY. RELIGION
- C – AUXILIARY SCIENCES OF HISTORY
- D – HISTORY (GENERAL) AND HISTORY OF EUROPE
- E – HISTORY: AMERICA
- F – HISTORY: AMERICA
- G – GEOGRAPHY. ANTHROPOLOGY. RECREATION
- H – SOCIAL SCIENCES
- J – POLITICAL SCIENCE
- K – LAW
- L – EDUCATION
- M – MUSIC AND BOOKS ON MUSIC
- N – FINE ARTS
- P – LANGUAGE AND LITERATURE
- Q – SCIENCE
- R – MEDICINE
- S – AGRICULTURE
- T – TECHNOLOGY
- U – MILITARY SCIENCE
- V – NAVAL SCIENCE

Z – BIBLIOGRAPHY. LIBRARY SCIENCE. INFORMATION RESOURCES (GENERAL)

La littérature y est traitée par pays, les grands noms des disciplines y sont représentés par des indices spécifiques (En psychologie, Freud, Klein,...).

Suivi permanent et perpétuelle évolution

Les mises à jour de la classification sont très fréquentes car cette dernière fait l'objet d'une attention et d'un traitement de tous les instants. Elle incorpore donc très rapidement les modifications nécessaires dans le suivi de l'évolution des informations parues. Le dynamisme est le maître mot.

Utilisation d'un format d'échange informatique courant

Le format d'échange utilisé est le format MARC. Pour rappel, ce projet étudié par la LCC vise la conversion des données catalographiques dans un format aisément échangeable et stockable. Il est utilisé dans la majorité des bibliothèques d'importance, publiques ou universitaires. Toutes les données provenant des collections de la *Library of Congress* (LC) sont en conséquence directement utilisables par ces établissements.

En outre, des champs spécifiques à la LC sont présents dans les notices MARC¹ : en plus du 010 qui est un numéro de contrôle, il existe le 050, "Library of Congress call number", qui contient la cote de rangement attribuée selon la classification de la LC. Cette cote peut provenir de la LC elle-même ou d'une autre bibliothèque. Le deuxième indicateur permettra d'établir cette nuance. En effet, si la cote est créée par la LC, l'indicateur sera 0 et si elle est créée par une autre bibliothèque, l'indicateur sera 4.

Le premier indicateur, quant à lui, exprime la possession de l'ouvrage par la LC ou non : si elle le détient, l'indicateur sera 0. Sinon, ce sera 1.

Le 055, "Call-Class numbers assigned in Canada", peut également contenir des informations sur la cote de rangement de la LC. De la valeur 0 à la valeur 5, le second indicateur précise la façon dont fut créée la cote : si elle est reprise partiellement, par exemple (voir fig. 13).

Outils disponibles et réseau d'informations professionnelles

Comme nous le verrons dans un point ultérieur, différents outils sont mis à la disposition des usagers de la classification par la LC elle-même. D'autres outils, externes à la LC, sont également compatibles avec les systèmes utilisés par cette dernière.

Des forums de discussion sont quelquefois rattachés à ces outils. Des ressources sont donc accessibles aux utilisateurs et facilitent l'utilisation de la LCC.

Catalogage avant publication (Cataloging In Publication)

Le "Cataloging-In-Publication" (CIP) est un programme créé en 1971 qui fut établi en partenariat avec l'industrie de l'édition. Il consiste à insérer la notice catalographique ainsi que la cote de rangement LCC directement dans l'ouvrage avant sa publication. En 1999, le service a catalogué son millionième ouvrage². Cela présente un avantage certain pour les professionnels en charge des cotes de rangement. De cette initiative peut découler un gain de temps considérable.

Inconvénients

Utilisation de l'anglais

Considéré plus haut comme un avantage, l'utilisation de l'anglais peut devenir un inconvénient lorsque quasiment aucun document un tant soit peu approfondi n'est disponible en français. Seule la bibliothèque de l'Université de Laval au Canada propose une traduction des classes de la LCC, se limitant aux classes et sous-classes désignées par les premières et deuxième lettres³. L'unique façon d'appréhender et de travailler avec cette classification est d'avoir un bon niveau d'anglais.

Longueurs semblant amphigouriques

Les cotes des ouvrages peuvent paraître quelques fois incompréhensibles de prime abord. Sont mis en cause les indices Cutter (indices composés de lettres et de chiffres) qui peuvent correspondre à un sujet ou à un auteur, la non-décimalité qui obscurcit l'expression de la notion de hiérarchie, les divisions qui ne possèdent pas le même indice dans chaque classe,... Le sentiment de trouble concernant la hiérarchie est renforcé par l'usage d'une même cote pour une sous-classe et la division de forme "General works".

Exemple :

→ *Statistics--Theory and method of social science statistics* = HA29

→ *Statistics--Theory and method of social science statistics --General works* = HA29

En outre, les cotes peuvent atteindre des longueurs considérables, jusqu'à dix caractères

sans la date de publication et peut-être davantage selon, notamment, l'indice Cutter "auteur".

Les cas des indices Cutter

Concernant les indices Cutter, tant "auteur" que "sujet", une confusion supplémentaire existe, provoquée pourtant par une volonté d'écourter ceux-ci. En effet, ils sont logiquement calculés à partir de règles précises. Cependant, des indices Cutter approximatifs peuvent être retrouvés dans la LCC ; ils ne correspondent pas aux règles, car ils ont été rabotés.

Exemple⁴ dans la table alphabétique des régions et pays :

Great Britain → G7 devrait donner G743
Greece → G8 devrait donner G7444

Une autre raison de l'approximation des indices Cutter est la présence des vides hospitaliers prévus pour accueillir de nouveaux concepts : en effet, certains indices Cutter sont réservés et ne peuvent donc pas être utilisés. Les indices Cutter calculés coïncidant avec ces derniers doivent être modifiés. Il en va de même pour les indices Cutter déjà attribués :

Exemple⁵ : NK
 1170⁶
 .G75
 1974

L'indice Cutter G75 est attribué à l'auteur Petra Green dans le catalogue de la LC. L'indice qui devrait la représenter est G74, selon la table Cutter employée par la Bibliothèque du Congrès. Cependant, cet indice G74 représente déjà l'institution "Great Britain. Department of Design Education". Il a donc fallu ajuster l'indice Cutter de Petra Green (G74 en G75) afin de ne pas avoir deux indices Cutters semblables.

Il existe une troisième raison au fait que certains indices ne correspondent pas aux calculs effectués à partir de la table. Nous pouvons avoir besoin de deux indices Cutters pour l'identification des sujets et d'un indice Cutter pour l'identification de l'auteur. Or, il n'est pas permis que trois indices Cutters figurent dans une même cote de rangement.

Voici donc la méthode qui va être appliquée.

Exemple⁷ : HV
 8931⁸
 .N62
 .L3
 1990

Dans cet ouvrage de Smith, de 1990, intitulé "Prison Labor in Lagos, Nigeria", le Nigeria est représenté par l'indice Cutter N62 et sa capitale, Lagos, par l'indice Cutter L3. Il manque cependant l'indice Cutter identifiant Smith, l'auteur, qui est l'indice S65. Ne pouvant pas employer un troisième indice Cutter, un chiffre va être ajouté au deuxième indice Cutter. Ce chiffre correspondra à l'initiale de l'auteur ("S" dans ce cas-ci) convertie en caractère numérique par l'intermédiaire de la table de calcul utilisée par la LC : 7.

La cote de rangement de ce document sera finalement

HV	ET NON	HV
8931		8931
.N62		.N62
.L37		.L3
1990		.S65
		1990

Étendue des domaines couverts

Sur un modèle identique à celui de l'utilisation de l'anglais, l'étendue des domaines couverts et le niveau de précision pointu sont des obstacles à l'application brute de la LCC dans les bibliothèques disposant d'un fonds peu important. Un remaniement important est nécessaire : en effet, il ne suffit pas de supprimer une partie de la cote arbitrairement, en décidant par exemple de s'arrêter avant le premier ou le second point, vu la complexité de l'attribution de ces cotes. Il est donc conseillé de sélectionner soigneusement les classes appropriées, selon le niveau de précision désiré.

Il est également à remarquer que ces domaines couverts sont surtout orientés vers l'Amérique : les classes E et F sont consacrées en entier à l'histoire des États-Unis et du continent américain. Un tel niveau de précision s'avère assez peu utile dans les bibliothèques étrangères.

"Literary warrant"

Ce principe, sur lequel repose toute la classification de la Bibliothèque du Congrès, a pour conséquence de ne proposer que le catalogue des ouvrages que la Bibliothèque possède. Les documents en langue française traitant de matières très locales (relatives à la France donc) par exemple, ont peu de chances d'être acquis par la LC et, par là, peu de chances d'être catalogués. Dans le cas de bibliothèques ayant des fonds très locaux et spécialisés, la récupération du catalogue ne sera pas possible et chaque cote devra être recherchée manuellement. Cependant de nombreuses bibliothèques de par le monde utilisent ce système. La fiabilité des cotes récu-

pérées de cette manière peut malheureusement varier.

(pas). Les mêmes limites que pour la recherche de base sont applicables.

Présentation de quelques outils pertinents

La présentation de ces outils ne se veut pas exhaustive, ni au niveau de leur énumération ni au niveau de l'explication de leur contenu et de leurs possibilités. Cela consiste plutôt à donner une vision rapide des moyens disponibles pour les bibliothécaires et de leurs fonctionnalités respectives afin de pouvoir donner une idée de leur utilité. La version informatique a été privilégiée car c'est bien entendu la plus pratique pour le transfert d'informations et l'interrogation à distance. Cependant, il est bon de préciser que les tables de la classification et différents manuels sont édités sur support papier. Deux grandes catégories d'outils peuvent être envisagées :

- Outils développés par et pour la LC
- Outils compatibles avec la LC sans focalisation spécifique

Développement par et pour la LC

Les trois outils de ce groupe sont diffusés sur Internet et nécessitent, pour deux d'entre eux, une souscription payante. Les services de la Library of Congress les ont développés eux-mêmes.

Le catalogue de la Library of Congress

Disponible gratuitement à l'adresse <http://catalog.loc.gov>, le catalogue de la LCC contient environ 14 millions d'enregistrements de tout type. Il propose deux possibilités de recherche, l'une de base et l'autre plus avancée. La recherche de base ("Basic Search") offre des requêtes par auteur, titre, cote LCC, ISBN, mot-clé,... Des limites peuvent y être posées comme la langue, le type d'ouvrage ou encore le lieu de publication. L'option avancée ("Guided Search") permet de combiner plusieurs termes de recherche au moyen d'opérateurs booléens : AND (et), OR (ou) et NOT

Classification Web

Disponible à l'adresse <http://classificationweb.net> à partir de 375\$ par an et par utilisateur, cette interface permet

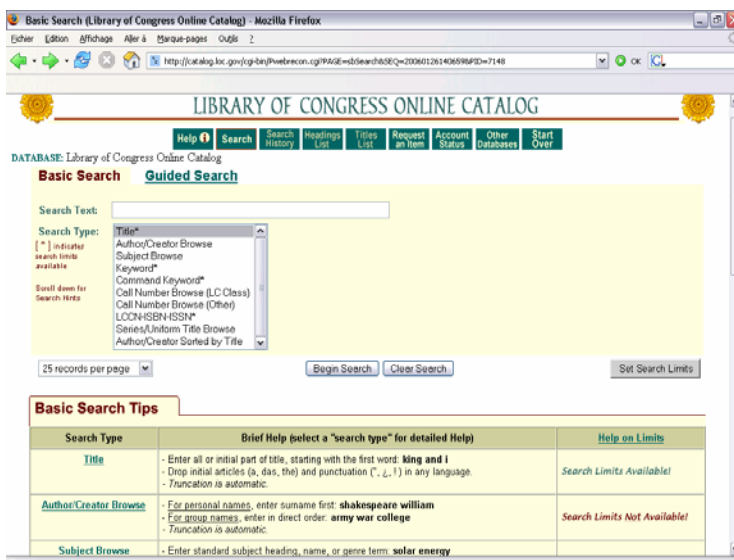


Fig. 1 : Catalogue de la LC : Écran de saisie pour la recherche de base

aux professionnels des bibliothèques d'avoir accès à plusieurs ressources concernant la classification : la recherche des "class numbers" (éléments identifiant le sujet), la recherche par mot-clé ou intitulé des indices, les différentes corrélations avec les *Library of Congress Subject Headings*⁹ (LCSH), servant à l'indexation-matière des ouvrages de la LCC, et avec les indices de la classification de Dewey, etc.



Fig. 2 : Catalogue de la LC : Écran de saisie pour la recherche avancée



Fig. 3: Classification Web : Sommaire

Nous allons nous pencher davantage sur les "Browse classification schedules" : Cet outil permet d'entrer un indice ou une partie d'indice (tronqué uniquement par l'arrière) et d'obtenir en retour la situation de cet indice au sein de la classification, avec mise en évidence des relations hiérarchiques.

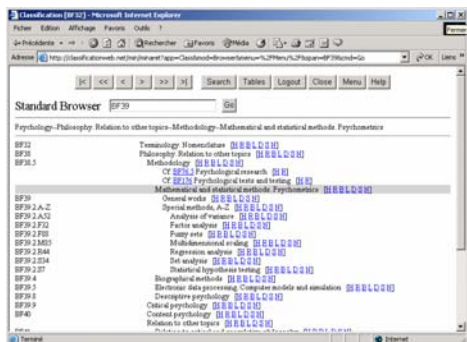


Fig. 4: Classification Web :
Résultat après interrogation des "Browse LC Schedules" avec l'indice BF39

Les liens présents à côté de chaque intitulé correspondent à différentes informations :



Fig. 5: Classification Web :
Enregistrement au format MARC (lien R)

- H → La classification hiérarchique de l'intitulé (l'équivalent de l'information donnée dans la

barre) sans devoir entrer cet indice dans le "Standard browser"

- R → L'enregistrement dans la base de données tel qu'il se présente au format MARC
- B → Ce lien offre la possibilité d'interroger des catalogues de bibliothèques en ligne, dont celui de la LC, afin d'obtenir une bibliographie des ouvrages ayant cet indice dans leur cote de rangement
- L → Des termes rejetés et/ou plus génériques et/ou plus spécifiques et/ou en relation avec le sujet, extraits de la classification, sont ici mis en perspective avec l'intitulé
- D → Les corrélations avec la Classification Décimale de Dewey sont montrées
- S → Les indices sont mis en relation avec les sujets qu'ils contiennent
- N → Des notes de contenu au niveau local peuvent être ajoutées

Si les conditions d'accès permettent l'édition des enregistrements, un E fera son apparition après

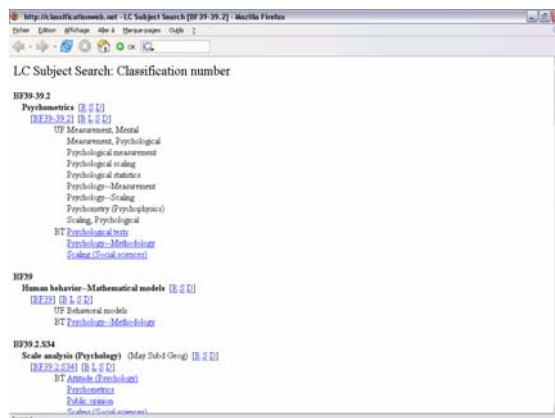


Fig. 6: Classification Web :
Relations du terme choisi avec d'autres termes (lien L) le H. En effet, des privilèges différents sont octroyés selon les utilisateurs.

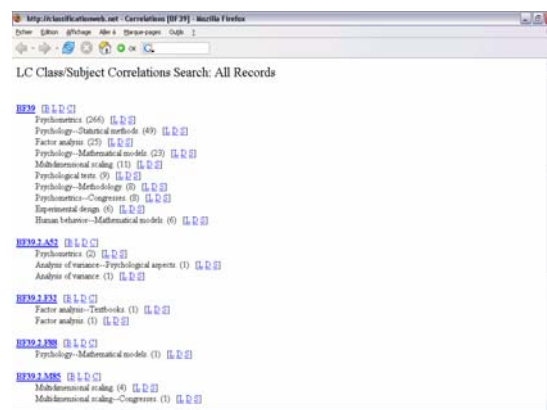


Fig. 7: Classification Web :
Relations de l'indice avec les sujets qu'il contient (lien S)

Cataloger's Desktop

Il est disponible à l'adresse <http://desktop.loc.gov> à partir de 575\$ par an par porte d'accès. Une version CD-Rom existe également au prix de 175\$ par utilisateur par mise à jour. Cet outil d'aide spécifique aux catalogueurs propose l'accès à différents types de publications comme des manuels de catalogage, des documents sur le format MARC, des thésaurus, des listes d'autorité, des guides, des catalogues en ligne,...

Un exemple de manuel est le "Subject Cataloging Manual : Shelflisting", qui traite de l'élaboration du "book number" (élément de la cote comprenant l'indice Cutter auteur et distinguant l'ouvrage des autres) pour le rangement des ouvrages. Celui-ci aurait dû connaître une mise à jour en 2006 mais cela ne semble pas encore être le cas.

Une interface de recherche permet de trouver l'information au cœur des documents, en limitant la requête à une ou plusieurs publications. Une souscription à une liste de discussion est proposée aux abonnés. Elle sert de canal de communication entre les professionnels du service et leurs clients : elle annonce les dernières mises à jour, modifications, etc.



Fig. 8: Cataloger's Desktop : Page d'accueil



Fig. 9: Cataloger's Desktop : Aperçu de la liste des publications disponibles avec mise en évidence des Subject Cataloging



Fig. 10: Cataloger's Desktop : Écran de recherche

Développement compatible avec la LC sans lui être spécialement dédié

Exemple : BookWhere¹⁰

Cet outil américain développé par la société Webclarity¹¹ permet d'interroger environ 1 200 bases de données, provenant de différentes sources : bibliothèques universitaires, nationales, publiques, ... Il est conforme à la norme Z39.50¹². Disponible dans plusieurs langues parmi lesquelles

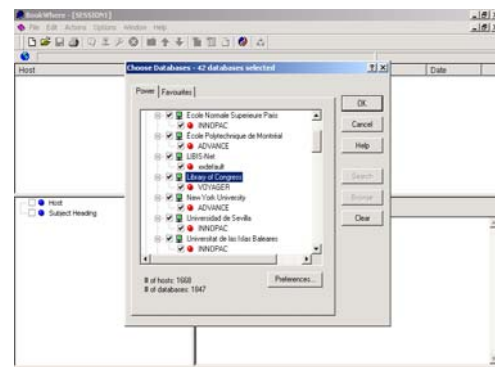


Fig. 11: BookWhere : Sélection des bases de données

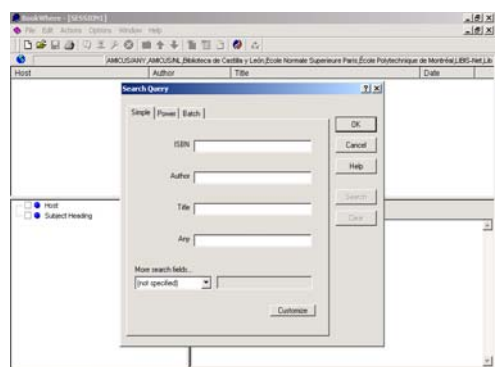


Fig. 12: BookWhere : Fenêtre d'interrogation
les le français et l'anglais, BookWhere offre la possibilité de rechercher des ouvrages en format MARC dans toutes les bases de données ou dans une liste de bases favorites. Cet outil permet de

recupérer la cote de rangement par le champ MARC 050. Lorsque l'utilisateur a trouvé ce qu'il cherchait, il peut exporter cette notice vers son

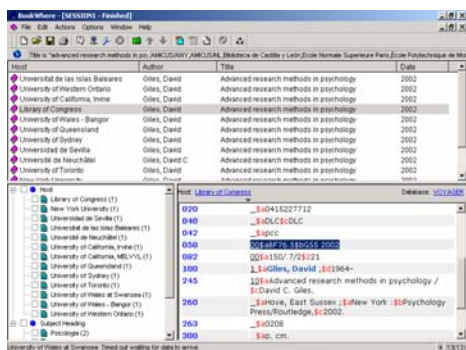


Fig. 13: BookWhere : Présentation des résultats après une requête. Le champ 050 contenant la cote de rangement établie par la LC est mis en évidence

propre système de gestion.

En bref, les items compatibles avec le format MARC permettent de prendre connaissance de la cote de rangement sous forme du 050 : il existe de nombreux systèmes compatibles qui seront donc intéressants à utiliser.

Conclusion

Après ce succinct exposé, la LCC révèle ses secrets qui pousseront certains à davantage considérer cette classification comme adaptée – ou adaptable – à leurs collections ou, en découvrant d'autres de l'envisager comme réponse aux besoins d'organisation du savoir de leur institution. Quoi qu'il en soit, la mise en lumière de ces éléments permettra à chaque professionnel de peser le pour et le contre de cet outil, en connaissance de cause.

Nous espérons vivement avoir rempli notre "mission" et avoir élaboré un guide bref mais utile de cette classification, qui la rende aujourd'hui plus familière.

Virginie Tacq
Université Catholique de Louvain (UCL)
Bibliothèque de psychologie et des sciences de l'éducation
Grand Place, 43
1348 Louvain-la-Neuve
tacq@bpsp.ucl.ac.be

15 février 2007

Notes

- 1 USMARC Format for Bibliographic Data. Washington (D.C.) : Library of Congress, 1994.
- 2 Library of Congress. Cataloging Milestone : Library Produces 1 Millionth CIP Record . *Library of Congress information bulletin*, nov. 1999, Vol. 58, n° 11, <Hhttp://www.loc.gov/loc/lcib/9911/cip.htmlH> (consulté le 08-01-2007).
- 3 Services des bibliothèques de l'UQAM ; Bibliothèque de l'Université Laval. *Infosphère Laval 6. Localiser des documents - Système de classification de la Library of Congress de Washington* <Hhttp://www4.bibl.ulaval.ca/infosphere/sciences_humaines/locdoc1alc.htmlH> (consulté le 10-01-2007).
- 4 School of Information - University of Texas. *Chapter 9. The Library of Congress Classification* <Hhttp://www.gslis.utexas.edu/~1384k3fm/Franm/CatIES-c09-p1-29-020306.pdfHp.11> (consulté le 12-01-2007).
- 5 DITTMAN, H. ; HARDY, J. *LEARN Library of Congress Classification*. Lanham : Scarecrow Press, 2000, p. 53.
- 6 NK1170 = Decorative arts. Applied arts. Decoration and ornament–Decoration and ornament. Design–Study and teaching. Research.
- 7 DITTMAN, H. ; HARDY, J. *Op. cit.*, p. 72-73.
- 8 HV8931.A-Z (ici N62 pour le pays) = Social pathology. Social and public welfare. Criminology–Criminal justice administration–Penology. Prisons. Corrections–Prison methods and practice–Prison labor. Prison industries–By region or country–Other regions or countries, A-Z.
- 9 Liste d'autorité de vedettes-matières utilisée pour l'indexation alphabétique par descripteur.
- 10 Visard solutions. *BookWhere*. <Hhttp://www.visardsolutions.com/Produits.htm?product=BWH> (consulté le 03-02-2007).
- 11 WebClarity Software. *BookWhere for Windows*. <Hhttp://www.webclarity.info/products/bookwhere.htmlH> (consulté le 03-02-2007).
- 12 Norme servant à "Assurer l'inter-opérabilité et la transparence d'accès entre des systèmes documentaires hétérogènes et distants". Voir BECK, C. ; RAPHAEL, L. *Protocole Z3950*. <http://Hwww.msh-alpes.prd.fr/Z39.50/020924_CBE.pptH> (consulté le 05-02-2007).

ARCHIVES D'ENTREPRISES, ENTRE GESTION PATRIMONIALE ET VEILLE TECHNOLOGIQUE

Sixième journée des archives, Louvain-la-Neuve, 21 avril 2006

Compte rendu de Véronique FILLIEUX et Evelyne VANDEVOORDE

Université catholique de Louvain (UCL) – Service des Archives

Le plan de relance de la Wallonie a replacé la problématique de la gestion des entreprises au premier plan de l'actualité. L'exigence de compétitivité et d'excellence y est centrale. Les archives d'entreprises doivent occuper une place majeure dans cette réflexion, non seulement parce qu'elles constituent la mémoire des entreprises, comme des régions, mais aussi parce qu'elles représentent des mines d'informations stratégiques et forment un des piliers d'une gestion performante des organisations.

Au cours des vingt dernières années, cette dimension plurielle des archives d'entreprises a été prise en compte tant par le monde des archives, que par les sociétés elles-mêmes qui en ont perçu tout l'intérêt, non seulement pour la gestion des affaires, mais aussi en terme de plus-value pour l'entreprise, synonyme de longévité et gage d'une certaine image de marque. C'est ainsi que, d'une part, des services d'archives ont éclos au sein même d'entreprises conjuguant, dans le meilleur des cas, une mission de gestion, de conservation et de valorisation, et que, d'autre part, l'archiviste d'entreprise est devenu une profession à part entière s'attelant à des problématiques bien spécifiques, l'entreprise étant tout à la fois acteur, objet de recherches et produit à valoriser. Paradoxalement, c'est également dans la foulée que sont apparues des associations de sauvetage d'archives industrielles et d'entreprises, témoignant par leur existence, de la faiblesse, toujours actuelle, des mesures effectives prises par les acteurs traditionnels et les producteurs.

L'archiviste doit dès lors adapter ses méthodes pour faire face à un nouveau défi dans un monde où la logique est souvent plus "managériale" que patrimoniale, plus tournée vers l'immédiat que vers le long terme et auquel il doit démontrer, quotidiennement, toute l'importance de ce "passif". Et le fait que ce monde soit de plus en plus tourné vers une internationalisation, où les fusions font désormais partie du paysage, au sein duquel la communication et la conservation sont de plus en plus électroniques, ne simplifie rien. Les archives d'entreprises représentent dès lors un cas d'école particulièrement intéressant auquel travaillent les archivistes européens comme nord-américains, permettant des confrontations

particulièrement fécondes de pratiques et de prises en compte théoriques.

C'est que, dans le domaine de la production d'archives comme dans ceux de l'acquisition, de l'évaluation et de la description des documents, les orientations varient d'un côté et de l'autre de l'Atlantique. Les traditions latines et anglo-saxonnes s'y discutent. L'opposition et la complémentarité entre *records management* et gestion des archives s'y analysent et, parfois, se mettent en place. Les traditions juridiques, que ce soit en terme d'obligation de conservation, d'autorisation de communication ou de précautions en matière de communicabilité s'y affrontent, privilégiant tantôt le droit à l'information, tantôt le droit au respect de la vie privée ou encore le droit de la propriété intellectuelle.

De manière tout aussi complexe, la collecte de ces archives peine parfois à se mettre en place, tandis que l'importance de leur valorisation en est unanimement soulignée, que ce soit d'un point de vue historique, qu'elle touche à l'image d'une marque ou que, plus fondamentalement peut-être, elle affecte les capacités créatives de l'entreprise s'appuyant sur son passé.

Dans cette perspective, la 6^e journée des Archives vise à confronter expériences, traditions, perspectives, publiques ou privées, latines ou anglo-saxonnes, européennes ou nord-américaines, pour permettre un enrichissement des approches et une compréhension interdisciplinaire améliorée du phénomène.

Selon une formule devenue désormais traditionnelle, la Journée était construite autour de trois axes. Le premier met en perspective la problématique générale soustendant la question des archives d'entreprises, aborde le point de vue législatif pour se clôturer avec la dimension du *records management*. Le second axe appréhende l'action de terrain, entre théorie et pratique. Le dernier axe traite quant à lui de la sauvegarde et de la valorisation passant en revue diverses initiatives émanant d'institution de recherche, d'association d'archivistes ou d'entreprises.

Se basant sur l'histoire et les activités du Centre d'histoire et des techniques de l'Université de

Liège, Robert Halleux a dressé un état de la question des enjeux et des défis des archives industrielles, mettant en avant préceptes pratiques, pistes d'exploitation et leçons déontologiques riches d'une expérience de 26 ans. Il ne fut pas le seul à lier la question des archives d'entreprises à celle des coûts qu'elles occasionnent nécessairement. La logique de l'entreprise diffère en effet de celle de l'archiviste et de l'historien. Celle-ci étant basée sur le court terme, sur la rentabilité et misant tous ses efforts sur le "core business", les archives ne constituent pas une priorité loin de là pour la majorité des industriels. De plus, la vie même des entreprises, qu'il s'agisse de faillites, de restructurations, de déménagements constitue à leur tour des dangers pour les documents archivés. Jean-Louis Moreau, parlant de l'action de l'association pour la valorisation des archives d'entreprises, Emmanuel Collet, archiviste des Établissements Delhaize ou encore la Fédération des caisses Desjardins, ne tirent pas d'autres constats. L'aspect familial des archives peut constituer en outre, soit un avantage, soit une limite. Ainsi, si la conservation semble y être la règle, le caractère confidentiel prévaut et peut signifier épuration lors d'un versement ou d'un versement différé. De même, les grands groupes ne sont pas à l'abri de ce genre de réflexe, puisque les secrets de fabrication ou les politiques de gestion par exemple sont à préserver des regards ; et il arrive que les chefs d'entreprises considèrent les fonds comme bien personnel, dès lors, la partie n'est pas gagnée. À cet égard, les archivistes de terrain se rejoignent lorsqu'il est fait état de la fondamentale indépendance qu'ils doivent avoir lors de la conservation, du classement et de l'utilisation des documents d'archives. Le trop d'intérêt d'une entreprise envers ses archives peut en effet révéler un désir de réécriture de l'histoire sur le mode hagiographique. Pourtant, les expériences de Saint-Gobain, de la Fédération des caisses Desjardins, ou encore de la Compagnie de la Baie d'Hudson, si elles attestent d'une prise de conscience des racines de l'entreprise et de sa valeur dans le temps, en portant témoignage de l'efficacité des produits et de l'image de marque de la firme, révèlent également un réel équilibre et respect quant au travail des archivistes.

De plus, les archives industrielles sont à considérer comme un tout : non seulement les papiers administratifs, les carnets de commande, les livres de compte, les registres de personnel, mais aussi les carnets de laboratoire, les discours, les prospectus et autres catalogues, les enseignes, les publicités (à ce propos les articles d'Emmanuel Collet pour Delhaize et de Maureen Dolyniuk pour la Compagnie de la Baie d'Hudson sont des plus intéressants), sans oublier l'aspect

patrimonial, à savoir les bâtiments comprenant les machines, les ateliers, les outils de travail et de recherche. Dès lors, le tri même des documents nécessite une formation et une connaissance de la part de l'archiviste.

De nombreuses communications, parmi lesquelles celle de Francis Leblond ayant présenté le système d'avantages fiscaux de la législation québécoise, ont également mis en évidence la position difficile des archives d'entreprises face aux législations nationales et, comme le précisent Caroline Six et Chantal Vancoppenolle dans leur exposé consacré au droit belge, face "aux lacunes" de la législation. Des directives existent, la loi sur les archives est une réalité, mais en matière de délais de conservation des documents produits par les entreprises, la législation se caractérise par une extrême diversité et un éparpillement entre mandataires privés, droit des sociétés et lois sociales, renforcé encore par la réforme de l'État. En cette matière, le type d'entreprise constitue un facteur déterminant tant de par la diversité des fonds que de par la variabilité des normes applicables à chaque type de structure (personnes physiques, personnes morales, multinationales, holdings, entreprises constituées avec un apport de capital privé et public, parastataux et organismes publics, entreprises d'intérêt public et de travaux publics). Enfin, l'évolution même de l'entreprise représente l'autre élément important. Emmanuel Collet pour les Archives Delhaize quand il évoque l'impact de la stabilité de la localisation de la maison-mère sur la conservation des archives, Jean-Louis Moreau lorsqu'il passe en revue les problèmes rencontrés lors des contacts avec des entreprises, appuient cette constatation générale passant en revue différents cas de figure, à savoir les petites entreprises, les entreprises familiales, les entreprises à gestion professionnalisée, les fusions et absorptions, les faillites, la saisie et le séquestre.

La prise en compte des archives électroniques représente un véritable défi pour l'archiviste d'entreprise. En effet, ces documents dématérialisés nécessitent une prise en charge et une gestion tout au long de leur cycle de vie. Dès lors, le *records management* doit constituer une priorité non seulement pour les entreprises, afin d'optimiser leur gestion interne, mais également pour les archivistes qui doivent être capables de la concevoir et d'en suivre les évolutions et les adaptations. De plus, la vision entrepreneuriale étant à court terme, les documents une fois devenus inutiles, doivent être préservés et le système de *records* mis en place doit prévoir cette option. Francis Leblond a présenté la situation québécoise en partant de son expérience

d'archiviste au sein de la Fédération des caisses Desjardins.

De son côté, André Gareau théorise le passage à la pratique de terrain au moyen du *Guide de gestion des archives d'entreprises* qui fut rédigé à l'instigation du réseau des services d'archives du Québec. Ce guide a pour objectif général de sensibiliser les entreprises à l'importance d'une saine gestion de leurs archives et de leurs fournir un instrument pratique pour les aider à y parvenir. Il vise les entreprises à but lucratif et l'ensemble des entreprises privées qui ne sont pas concernées par la loi sur les archives au Québec, sans oublier les organismes publics et parapublics, leur présentant les avantages d'une saine gestion de leurs archives, une méthode simple et facilement applicable et un modèle de plan de classification des documents d'entreprises ainsi qu'un tableau des règles de conservation des documents accompagné d'un index pour en faciliter la consultation. Dès lors, le guide constitue un véritable outil de prise en main mis à la portée de toute entreprise quelle que soit sa nature, sa forme ou sa taille. Comme insiste André Gareau, c'est en prenant appui sur les impacts positifs d'une saine gestion, expliquée par le Guide ou tout autre outil, qu'il est possible de sensibiliser les entreprises : impacts économiques avec l'amélioration de la rentabilité des processus d'affaires et de l'efficacité administrative, et impacts sociaux et culturels via la mise en valeur de la tradition, d'un savoir-faire et d'une image de marque, promotion d'une culture d'entreprise en interne...

C'est ce double enjeu qui sert de base aux actions de collecte, de conservation, de préservation et de valorisation, qui ont été présentées lors des exposés suivants. S'il peut prendre appui sur une culture d'entreprise réelle illustrée par le slogan "le lion dans le ventre" du groupe Delhaize, la libéralisation de l'accès aux archives aux chercheurs n'est une réalité que depuis 1999 suite à l'ouverture du capital au public et cette ouverture n'enlève rien au fait que la conservation des documents ne constitue pas une priorité pour une entreprise soumise à la pression de l'opérationnel et de la rentabilité à court terme. Dès lors, le discours de l'archiviste mettant en avant la triple plus-value de son action en termes opérationnel, culturel et d'image demeure fondamental, car comme le soulignait Emmanuel Collet : "la perception que le management a du rôle d'un service d'archives est essentielle". Cette double réalité est également à la base de l'organisation de Saint-Gobain archives qui, tirant parti de son patrimoine, met en exergue l'entreprise, par une organisation structurée des archives. Ainsi, le centre de Blois ne représente pas seulement le lieu de stockage des archives, mais bien une structure qui opère en tant que

Groupement d'intérêt économique, c'est-à-dire une structure permettant à des sociétés de se rassembler pour gérer un objectif commun et ici, un service d'archives.

Par ailleurs, comme nous le montrent Johanna Gisler et Philippe Destatte, la collecte des archives est parfois difficile à mettre en place. ArCheco a été constitué par un groupe de travail de l'Association des Archivistes Suisses. Il vise à promouvoir les archives d'entreprises suisses et à faciliter leur mise à disposition pour la recherche scientifique. Philippe Destatte, quant à lui, met en évidence la modestie et la faiblesse des efforts réalisés par rapport à l'ampleur des besoins dans le secteur de la conservation des archives d'entreprises en Wallonie.

Leurs expériences, ainsi que celle de Maureen Dolyniuk, montrent l'importance de la sauvegarde des archives d'entreprises pour l'histoire d'une région ou d'un pays. Un autre point commun réside dans le fait que la majorité des fonds répertoriés et accessibles sont conservés dans des dépôts publics. M. Dolyniuk expose un bel exemple de valorisation des archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui a fait don de ses collections aux Archives du Manitoba permettant ainsi d'assurer leur préservation continue.

Dans ses conclusions, Ginette Kurgan-van Henttenryk remarque que la valorisation des archives se pose en termes différents, selon que l'entreprise dispose d'un service d'archives et/ou de son propre archiviste, ou qu'elle recoure occasionnellement à l'extérieur. Dans ce dernier cas, selon Jean-Louis Moreau, sensibiliser les entreprises à la gestion des archives administratives et à la sauvegarde de leur patrimoine historique relève parfois du mythe de Sisyphe. Le sort des archives historiques dépend de l'importance accordée par les dirigeants à l'égard du passé de l'entreprise et au rôle que celui-ci peut jouer dans l'histoire d'une région ou d'un pays (cf. exposés de Francis Leblond sur la Fédération Desjardins, d'Emmanuel Collet sur les Établissements Delhaize, de Didier Bondue sur Saint-Gobain ou de Maureen Dolyniuk sur la Compagnie de la Baie d'Hudson).

G. Kurgan souligne encore une caractéristique commune aux archivistes d'entreprises : la mission et la justification de leur fonction qui va au-delà du rôle de valorisation des archives. Emmanuel Collet met en évidence la contribution de l'archiviste dans la conception de campagnes de promotion et l'apport de cette manière d'une plus-value opérationnelle. Il peut également intervenir dans l'organisation des archives des filiales dispersées à travers le monde (c'est également le cas pour l'entreprise Saint-Gobain) et dans les relations juridiques entre celles-ci et la

maison-mère. Les archivistes jouent donc un rôle important dans la communication interne et la culture dans les groupes en continuelle expansion. Chaque exposé évoque d'ailleurs la mise en valeur de l'image de l'entreprise auprès du public par l'archiviste souligne encore Ginette Kurgan-van Hentenryk.

Véronique Fillieux
Evelyne Vandevoorde
Université Catholique de Louvain –
Service des Archives
Rue Montesquieu, 27
1348 Louvain-la-Neuve
fillieux@arcv.ucl.ac.be
vandevoorde@arcv.ucl.ac.be

Les actes de cette journée seront publiés dans le recueil "Les archives d'entreprises. Entre gestion patrimoniale et veille technologique". Academia-Bruylant, à paraître en 2007.

Yves Desrichard est en poste à la Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier

Isabelle SOMVILLE-CORNET

ADMINISTRATION ET BIBLIOTHÈQUES

Yves DESRICHARD; préface de Jean-Louis PASTOR – (3ème édition profondément remaniée). – Éd. du Cercle de la librairie – 2006 – Format 17x24cm – 400 p. – ISBN 978-2-7654-0934-2.

Yves Desrichard remanie et actualise entièrement l'ouvrage paru sous le même titre en 1996. Il nous présente les données permanentes et les perspectives sur les changements en cours concernant l'administration et la gestion des bibliothèques en France. L'ensemble des lois et règlements, régissant l'organisation administrative et le fonctionnement des bibliothèques et des services d'archives ainsi que les administrations de tutelle et de contrôle, sont présentés selon des thèmes regroupés en cinq grandes parties :

- généralités de droit public français et international y compris européen ;
- typologie des bibliothèques françaises ;
- principes et organisation de la fonction publique en France ;
- personnel des bibliothèques françaises ;
- régime financier français.

L'ouvrage apporte des réponses ponctuelles et factuelles, facilement accessible via l'index et une table des matières très détaillée ainsi que des réponses approfondies ou synthétiques selon les éléments présentés. Chaque sujet est illustré des principaux textes évoqués, des éléments bibliographiques et des données chiffrées.

Pour nous qui ne sommes pas français, nous aurions préféré choisir comme titre à cet ouvrage : "Administration et bibliothèques en France" puisqu'il présente le réseau, la structure et l'organisation des bibliothèques publiques et archives en France. C'est un excellent ouvrage qui peut nous aider à comparer le fonctionnement des bibliothèques en France par rapport aux nôtres pour éventuellement s'en inspirer ou mieux comprendre les différences.

MANAGEMENT EN BIBLIOTHÈQUE

Divers auteurs – Lectures – n° 149 – 2007 – Format 21x29.5cm – 160 p.

Dans l'éditorial de ce numéro, la directrice du Service général des Lettres et du Livre présente la 'Foire du Livre' et la 'Langue française en fête' comme des événements essentiels. Cela dit, on comprend moins que le dossier soit intitulé *Management en Bibliothèque*. Venant de professionnels dont la mission devrait précisément être de défendre la langue, le signal est ambigu.

Dans son introduction, Joëlle Müller, comme si elle s'attendait à cette critique, explique que le terme, dont l'origine est française, est "*largement adopté par l'usage dans les entreprises, au prétexte qu'aucun mot français ne regroupait (pas) l'ensemble des concepts...*". Autrement dit, le jargon professionnel aurait droit de cité dans la langue. N'est-ce pas ainsi qu'une langue reste vivante ? La thèse semble admise par les milieux officiels mais l'invasion actuelle de l'anglais, dont on ne peut que constater les ravages dans la connaissance et l'utilisation de la langue française surtout parmi les jeunes générations, ne leur donne pas entièrement raison. L'Office québécois de la langue française, dans son grand dictionnaire <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html> ne donne pas moins de trois traductions, selon les secteurs concernés : administration, gestion et organisation. Sans compter quelques périphrases plus précises, il devrait y avoir moyen d'exprimer sa pensée sans recourir à ce terme.

C'est ce que fait Bertrand Calenge. Dans un article intitulé *Avancer sans oeillères : le nouveau métier de bibliothécaire*, il brosse un tableau juste du métier de bibliothécaire mais le documentaliste s'y retrouve tout autant. Il ne dresse pas de catalogue de tâches ou d'intentions mais nous offre une vraie réflexion sur le métier. "*Les meilleurs succès remportés par de nouveaux services de bibliothèques tiennent de moins en moins à des investissements techniques et matériels, mais de plus en plus à des investissements humains*" dit-il dans sa conclusion.

À côté d'autres articles plus techniques et tournés davantage vers la "Lecture publique", le petit article de Dominique Boucher : *Management à la Bibliothèque d'Assesse* est un petit (une page)

bijou tant il sonne juste. Tous ceux qui vivent ou ont vécu les bonheurs (grands) et les malheurs (vite oubliés) de la petite unité qui fonctionne grâce à la motivation d'un personnel parfois réduit à une personne et où l'on ne dit jamais '*ce n'est pas à moi de faire ça*' et pour cause, se sentiront en communion avec l'auteur. Nostalgie... peut-être.

Le dossier comprend une fiche descriptive de l'*Euro-référentiel* présenté exclusivement comme une publication de l'ADBS, référence et contact à

l'appui. On peut regretter une fois de plus qu'en ce pays si petit, le cloisonnement entre les associations professionnelles soit tel qu'il les empêche de prendre connaissance de leurs activités réciproques. La part de travail prise par l'ABD dans la rédaction et dans la diffusion de l'*Euro-référentiel* ne sera donc pas connue des professionnels de la Lecture publique à moins que l'oubli ne soit réparé dans le prochain numéro.

Simone JÉRÔME



ADBS Éditions

<http://www.adbs.fr>

POUR UNE DOCUMENTATION CRÉATIVE : L'APPORT DE LA PHILOSOPHIE DE RAYMOND RUYER

Sylvie LECLERC-REYNAUD – Collection "Sciences et techniques de l'information" – 193 p. – ISBN 10 : 2-84365-085-2. – ISBN 13 : 978-2-84365-85-7

Qu'est-ce que l'information ? D'où vient-elle ? Où va-t-elle ? À partir des réponses apportées par le philosophe Raymond Ruyer à cette triple interrogation sur la nature, l'origine et la finalité de l'information, cet ouvrage propose d'étudier la notion d'information et les retombées des analyses de Ruyer sur les métiers de la documentation – métiers d'information s'il en est. En effet, la distinction radicale opérée par le philosophe entre l'information physique et l'information psychologique comme "sens" n'est pas sans impact sur la conception que l'on peut avoir de la documentation ni sur l'exercice de cette fonction.

Sylvie Leclerc-Reynaud s'appuie sur cette distinction pour analyser le travail documentaire sous l'angle de la relation entre le documentaliste et l'utilisateur. Elle explique pourquoi l'accueil de l'utilisateur est si important dans ce métier ; pourquoi la compréhension du besoin de cet utilisateur ne l'est pas moins ; et pourquoi la "création" dans la documentation est possible grâce à la "quasi-information", au sens, qui est à la base de tous les actes d'"augmentation d'information" et, plus concrètement, des "réponses inventives".

Cette réflexion est entrecoupée de dialogues entre deux professionnels fictifs, tenants de deux conceptions à la fois complémentaires et oppo-

sées de la documentation – l'une traditionnelle, l'autre résolument ouverte et créative. Divers témoignages d'utilisateurs de la documentation (le cinéaste Yves Robert, le fondateur du *Point*, Claude Imbert, l'écrivain Claude Duneton) et de documentalistes complètent et illustrent ces propos.



Archimag

<http://archimag.com>

LES NOUVEAUX HORIZONS DE L'INFODOC – ÉTUDE PROSPECTIVE SUR L'ÉVOLUTION DES FONCTIONS DE L'INFORMATION - DOCUMENTATION

Virginie BOILLET – Septembre 2006 – 326 p.

Quel est l'avenir des professionnels de l'information documentation (documentalistes, archivistes, veilleurs, bibliothécaires...) ?

C'est la question pivot de cette nouvelle étude réalisée par IDP, éditeur d'*Archimag*. Notre objectif n'est pas de vous fournir une seule réponse, mais plutôt des pistes d'évolution possible afin de vous permettre de construire votre avenir plus sereinement.

Internet et au delà, le "tout numérique" a révolutionné la pratique des métiers de l'information à la fin des années 1990.

Cette étude s'attache à répondre aux questions suivantes :

- Au-delà des nouvelles appellations de métiers (records manager, veilleur...), quels sont les changements fondamentaux qu'ont apporté les TIC dans la pratique de la fonction infodoc et dans son positionnement au sein des structures ?
- Quels sont les nouveaux enjeux auxquels sont confrontés directement et indirectement les professionnels de l'information - documentation. Quels sont les ressentis des professionnels ?
- Quelle image renvoient-ils aux utilisateurs et aux dirigeants ?
- Quelles sont les attentes des "utilisateurs d'informations" ?
- Quelle est la demande des employeurs ?
- Quels sont les nouveaux services proposés ? les nouveaux outils utilisés ?

- L'externalisation est-elle l'avenir du métier ?
- Quelle est la vision d'avenir des experts du domaine ?

La particularité de cette étude est tout d'abord, son indépendance de toute communauté de métier, et ensuite, sa volonté de donner la parole non pas seulement aux professionnels de l'information, mais aussi aux "utilisateurs d'informations" et aux dirigeants.

Vous retrouverez dans cette étude :

- Les grands enjeux de la fonction information documentation.
- Les résultats de notre grande enquête auprès des professionnels de l'infodoc, des utilisateurs et des dirigeants.
- Des avis d'experts.
- Des témoignages directs.

GUIDE PRATIQUE : MANAGER ET DÉVELOPPER SON SERVICE INFODOC ÉDITION 2007

Divers auteurs – préface de Jean-Philippe ACCART – 1^{ère} édition – Janvier 2007 – 96 p.

Votre service de documentation est peu ou mal considéré, les services sous-utilisés, les prestations en perte de vitesse ? Il n'y a qu'une solution : reconsidérer entièrement la situation ! Pour cela, de nombreux outils existent et les techniques de management actuelles apportent des solutions intéressantes, en matière de gestion, de marketing ou de lobbying. Ce guide pratique fait appel aux contributions des meilleurs spécialistes du moment : conseils, exemples, innovations sont multiples et ne demandent qu'à être appliqués. Laissez-vous guider dans cette lecture, et nul doute qu'une solution à des problèmes jusque là insurmontables sera trouvée (extrait de la préface de Jean-Philippe Accart).



De Boeck

<http://www.deboeck.com>

MÉTHODOLOGIE DOCUMENTAIRE - RECHERCHER, CONSULTER, RÉDIGER À L'HEURE D'INTERNET

Bernard POCHE – Collection "Méthodologie" – 2^e édition – préface de Sylvie CHEVILLOTE – Septembre 2005 – 196 p. – ISBN 2-8041-4632-4

Savoir se documenter, c'est savoir où et comment trouver l'information, savoir poser les bonnes questions, savoir de quelle information on a besoin, savoir la lire, la comprendre, la critiquer, évaluer si elle répond à ses besoins, savoir la gérer et l'utiliser pour sa propre formation.

Rédiger sur un ton clair et didactique, sans être simplificateur, cet ouvrage a pour objectif d'apprendre au lecteur à maîtriser les concepts clés en méthodologie documentaire et à accéder ainsi à l'information en toute autonomie. Les exemples sont le plus souvent tirés du domaine des sciences exactes et naturelles.

Outre la bibliographie, le lecteur trouvera en fin de volume un lexique des principaux termes du langage bibliothéconomique et du langage informatique ainsi qu'un lexique traductif anglais-français. Un site Internet complète le livre et propose des liens classés chapitre par chapitre.

Cette 2^e édition, mise à jour, s'enrichit de 3 nouveaux chapitres. Un premier développe tout particulièrement une méthodologie de rédaction de la question documentaire. Le deuxième traite de l'avancée fantastique de la publication ouverte, tandis que le troisième tente de répondre aux principales questions relatives aux droits des auteurs et aux législations européennes et nationales en vigueur pour protéger ces droits.

Cet ouvrage intéresse tous les étudiants de l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire, scientifique et technique, confrontés à un besoin d'information, à la nécessité de s'informer pour se former



Éditions du Cercle de la
Librairie
Collection : Pratiques
éditoriales

LA TRADUCTION

Marie-Françoise CACHIN – Février 2007 – Format
15.5 x 24 cm – 144 p. – ISBN 978-2-7654-0947-2

Analyse de la pratique éditoriale qu'est la traduction littéraire, du point de vue des éditeurs et de celui des traducteurs.

S'appuyant sur des entretiens réalisés avec des traducteurs, l'auteur entreprend de décrire leur origine, leur formation, leurs conditions de travail, et de fournir des informations sur leur statut, leur protection sociale et leur environnement professionnel.

En ce qui concerne les éditeurs, on s'intéresse d'une part à leur politique éditoriale à partir de leurs choix en matière de traduction, d'autre part à leur collaboration avec les traducteurs. Les diverses étapes de publication d'une traduction jusqu'à sa réception (y inclus coûts et aides possibles) sont examinées.



Lectures

LE PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE : BIBLIOGRAPHIE DES FONDS RÉGIONAUX ET LOCAUX

Équipes des Bibliothèques Centrales et Christian LHOEST, Florence RICHTER et Fernand VALKENBORGH – Février 2007 – 136 p.

L'ouvrage reprend en un seul volume les bibliographies régionales consacrées aux cinq provinces de la Communauté française et à la Région de Bruxelles-Capitale et publiées dans *Lectures* entre 2000 et 2005. Outre les bibliothécaires, il intéressera tout autant les historiens, les passionnés d'histoire locale et les personnes confrontées à des questions du public sur ces sujets.

En parcourant les pages, on est étonné de la richesse de ces collections dans des domaines aussi divers que les arts, la muséographie, la géographie, l'urbanisme, le folklore, les sciences...

À chaque répertoire, sont associées des références, des tables thématiques, des listes de catalogues ou de sites numériques et des adresses utiles.

Martine Garsou, dans son introduction, appelle de ses vœux la numérisation de fonds aussi riches. On ne peut qu'espérer avec elle la réalisation d'un tel projet et son inscription dans le projet de bibliothèque numérique européenne dont la priorité sera d'accueillir des ouvrages de référence en matière de civilisation européenne.

BIBLIOTHEEK- & ARCHIEFGIDS
Vol. 83, nr 1 (februari 2007)

- *Wie is bang voor ROB? De openbare bibliotheek doorgeïllustreerd* – Edwin VAN TROOSTENBEGHE – (p. 11-17).

ROB staat voor Risico-analyse in Openbare Bibliotheken. Het is een method waarbij een mystery shopper in de rol kruipt van een klant, een zoektraject aflegt en vervolgens rapporteert hoe dat verlopen is en met welke resultaat. Gaat de klant naar huis met de informatie waarnaar hij op zoek was? Kritische succesfactoren worden in kaart gebracht. Dankzij een doorlichting met deze methodiek kan een bibliotheek haar dienstverlening optimaliseren.

(J.H.)

- *Poort naar de papieren en de elektronische bibliotheek: een nieuwe bibliotheeksite voor de Hogeschool Gent* – Lieve VEREECKE, Margriet MUYLAERT, Lieven DE VOS en Sofie VANDROEMMEN – (p. 18-23) – (3 ref.).

Sinds het ontstaan van de Hogeschool Gent in 1995 bestaat er een doorgedreven samenwerking tussen de campusbibliotheken, mee dankzij een gezamenlijke bibliotheeksite. Na tien jaar voldeed die site niet meer aan de noden van de hedendaagse informatiezoeker en werd ze structureel, inhoudelijk en stilistisch vernieuwd.

Voor de technische implementatie werd een MS SQL Server databank ontwikkeld. Hiermee worden de bronnen op een flexibele manier aan de gebruikers aangeboden en kunnen ze vlot worden ingebracht in en toegewezen aan de verschillende onderwerpsrubrieken. Een contentmanagementsysteem garandeert dat de website vlot kan worden aangepast. Deze gebruiksvriendelijke site stelt elke soort gebruiker in staat met één enkele zoekopdracht alle relevantie informatie te vinden.

(J.H.)

- *De GIDS zet de openbare bibliotheek op de informatiekaartje* – Karolien SELHORST – (p. 24-29) – (4 + 19 ref.).

In 2001 werd in Nederland de GIDS ontwikkeld met de bedoeling op termijn een lokaal sociaal-cultureel en maatschappelijk informatie punt van openbare bibliotheken te ontwikkelen. Sinds 2004 is de GIDS beschikbaar voor de bibliotheken in de vorm van een lokale databank. Elke deelnemende bibliotheek is verantwoordelijk voor de ingevoerde informatie op lokaal niveau en zorgt ervoor dat de aangeleverde informatie van de lokale-partnerorganisaties correct zichtbaar wordt. Sinds het ontstaan van de GIDS zijn heel wat concrete toepassingen verwezenlijkt. Kees Haman, directeur van de bibliotheek Vlissingen, vertelt over zijn ervaringen met de GIDS.

(J.H.)

- *Toekomst van de openbare bibliotheken* – Bert ANCIAUX – (p. 30-33).

Op 22 januari 2007 kwamen ruim tweehonderd dertig bibliothecarissen, medewerkers, schepenen en partners van de openbare bibliotheken samen te Antwerpen om na te denken over de belangrijke uitdagingen voor de bibliotheken in de komende beleidsperiode. Waar willen we aan werken tijdens de komende zes jaar? Hoe kunnen we onszelf voorbereiden op de verdere toekomst en hoe zorgen we ervoor dat het publiek weet wat de lokale bibliotheek te bieden heeft? Ook onze minister van Cultuur stapte volop mee in de denkoefeningen wierp relevante beleidsvragen op: zouden we de openbare bibliotheek vandaag nog uitvinden als hij er niet was? Zijn we nog nodigen waarvoor dan wel? En de Minister geeft mee antwoord. Uitdagingen voor de besturen en de sector. Stof ter discussie.

(J.H.)

DOCUMENTALISTE -
SCIENCES DE L'INFORMATION
Vol. 43, n°3-4 (octobre 2006)

- *Les vertus stratégiques de la discrétion des services documentaires: théories et illustrations* – Isabelle LE BIS et Béatrice VACHER – (p. 200-208) – (33 réf.).

Cet article présente les dysfonctionnements constatés par des consultants au sein d'un laboratoire scientifique et les actions de restructuration de l'activité documentaire qu'ils lui ont proposées. Cette étude de cas est prétexte à s'interroger sur les raisons de

l'absence de visibilité des services documentaires et sur le mauvais usage et la faible considération qui en résultent. Pour les auteurs, les documentalistes effectuent trop discrètement les tâches matérielles qui leur incombent en mettant en avant la plus valorisante : la fonction médiation. Or c'est en tirant parti de l'invisible matérialité de leur travail quotidien qu'ils peuvent recentrer la documentation au cœur du métier et de l'organisation et s'immiscer au sein de sa stratégie.

(J-M. R.)

- *Indice, index, indexation* – (Colloque Université Lille-3, Lille, 3-4 novembre 2005) – Susan KOVACS et Ismaïl TIMINI – (p. 210-215).

Les organisateurs de cette manifestation s'étaient proposés d'interroger les contextes d'élaboration et d'utilisation des signes indiciaires et d'analyser la notion d'index liée à ces pratiques d'indexation et à ces objets indiciaires. Et d'engager un dialogue entre différents horizons disciplinaires et terrains professionnels pour débattre des multiples enjeux de l'indexation. Cette rencontre transdisciplinaire a fait la richesse des débats et constitue un des principaux apports de ce colloque organisé par les laboratoires CERSATES et GERICO de l'Université Lille-3.

(J-M. R.)

- *Les outils avancés de veille sur Internet* – (Journée d'étude SCIP-France – APIL, Paris, 10 mai 2006) – Véronique MESGUICH – (p. 216-218).

L'Association française pour la promotion de l'intelligence économique (SCIP France) a organisé, pour la quatrième fois depuis 2001, une journée d'étude consacrée aux outils avancés de veille sur Internet. Proposée cette année en collaboration avec l'Association des professionnels des industries de la langue (APIL), cette manifestation a permis de dresser un panorama de l'offre actuelle et de découvrir plusieurs outils aux fonctionnalités variées et complémentaires, avec leurs innovations les plus marquantes, souvent prometteuses. Et enfin de faire le point sur les besoins et attentes des utilisateurs.

(J-M. R.)

- *Mutualiser pour répondre à de nouveaux besoins* – (Journée d'étude ADBS, Paris, 11 mai 2006) – Agnès CARON et Bernadette FERCHAUD – (p. 219-223).

Le développement du travail collaboratif et des réseaux coopératifs ou "sociaux" conduit naturellement à la mutualisation – des ressources,

des moyens, des services, des compétences. Cette problématique est particulièrement sensible dans le monde documentaire. Une étude du concept et de la démarche de mutualisation a introduit la présentation de plusieurs exemples d'expériences menées à bien sur divers plans : achat de ressources, production d'information, réponses individualisées, création de services, partage de compétences et savoir-faire.

(J-M. R.)

- *Quelques échos juridiques, politiques et techniques des conférences et ateliers du congrès I-expo* – (Paris, 31 mai-1^{er} juin 2006) – Michèle BATTISTI – (p. 224-228).

Des nombreuses sessions, conférences et ateliers proposés aux participants au congrès i-expo par le GFIL, nous présentons ici quelques séances consacrées à l'actualité juridique et aux outils de gestion des droits de propriété intellectuelle, aux dimensions politiques des projets de bibliothèque numérique européenne, et enfin aux développements récents et aux perspectives des blogs et fils RSS.

(J-M. R.)

- *Exploitation et usages de l'information par les étudiants avancés* – (sixièmes rencontres FORMIST, Villeurbanne, 15 juin 2006) – Mireille Lamouroux – (p. 229-231) – (6 réf.).

La cellule FORMIST (Formation à l'information scientifique et technique) de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques organise chaque année depuis 2001 des Rencontres. FORMIST est un réseau francophone créé au sein de l'ENSSIB pour apprendre aux étudiants à rechercher, évaluer et utiliser l'information. Ces sixièmes Rencontres se sont penchées sur l'exploitation et les usages de l'information par les étudiants de deuxième et troisième cycles, à la recherche des difficultés auxquelles ils se heurtent et de pistes que l'on peut suivre pour y remédier.

(J-M. R.)

- *Les archives ouvertes et la veille scientifique, deux axes de réflexion* – (Rencontres des professionnels de l'information scientifique et technique, journées INIST, Nancy, 19-21 juin 2006) – Martine CHAZELAS, Francine COURTIAL, Michèle DASSA, Joanna JANIK, Emmanuelle JANNÈS-OBBER, Caroline MARTIN (secteur Recherche de l'ADBS) – (p. 232-241).

Les rencontres 2006 organisées par l'Institut de l'information scientifique et technique (INIST-CNRS) à l'intention des professionnels de l'IST ont réuni plus de quatre cents personnes exerçant principalement dans le monde de

la recherche et de l'enseignement. Outre les présentations de différents projets de l'INIST et d'autres organismes de recherche et de nombreuses séances de posters, deux grands thèmes ont été abordés lors des conférences : *Archives institutionnelles et archives ouvertes* et *Veille scientifique, veille stratégique*.

(J.-M. R.)

- *L'impact du numérique sur l'évolution des modes de travail* – (Journée d'étude ADBS, Paris, 7 juillet 2006) – Bernadette FERCHAUD et Mireille LAMOUREUX – (p. 242-246).

L'ADBS a invité ses adhérents à une journée de réflexion sur l'évolution que connaissent les modes de travail sous l'effet de la numérisation. Sujet abordé ici dans une perspective résolument élargie : ce n'est qu'après une matinée consacrée à des réflexions de chercheurs sur les mutations des modes de travail en général et à des témoignages de professionnels d'autres sphères que celle de l'information-documentation que, l'après-midi, une table ronde devait aborder les bouleversements que vivent nos métiers et les perspectives qui se dessinent pour eux.

(J.-M. R.)

INFORMATION – WISSENSCHAFT & PRAXIS Vol 57, Nr 8 (November-Dezember 2006)

Comme on le constatera, ce numéro se centre principalement sur l'infométrie.

- *Facets of informetrics* – Wolfgang G. STOCK und Sonja WEBERT – (p. 385-389) – (60 ref.).

L'article fait un tour d'horizon sur tous les aspects que présente la notion d'infométrie, de sa définition à ses multiples zones d'utilisation. Il y est fait référence à de nombreux auteurs dont des belges.

(J.H.)

- *HistCite: A Software Tool for Informetric Analysis of Citation Linkage* – Eugene GARFIELD, Soren W. PARIS und Wolfgang G. STOCK – (p. 391-400) – (345 ref.).

HistCite est un outil software pour analyser et visualiser des liens de citation directe entre des articles scientifiques. Ses entrées sont des documents (avec références) provenant du "Web of Knowledge" ou d'autres sources. Les sorties se présentent sous forme de tables et de graphiques avec des indicateurs infométriques en relation avec le domaine étudié. À titre d'exemple, on analyse de manière infométrique la littéra-

ture de Alexius Meinong, un philosophe et psychologue autrichien. L'article traite brièvement de la fonctionnalité infométrique du "Web of Knowledge" et montre en détail les possibilités qu'offre HistCite à ses utilisateurs (scientifiques, scientométristes et journalistes scientifiques).

(J.H.)

- *Grundlagen und Forschungsfelder der Webometrie* – Mike THELWALL und Tina RUSCHENBURG – (p. 401-406) – (54 ref.).

La webométrie dans la science de l'information est actuellement centrée sur l'analyse de liens et est fortement influencée par l'examen de citations, s'appliquant de façon typique aux données scientifiques. On traite de l'utilisation de la mesure prenant en compte les liens dans le large domaine de l'infométrie, évaluant des méthodologies et leur potentiel au point de vue de la science sociale. Dans ce contexte, on présente un cadre générique pour l'analyse de liens en science sociale. Pour finir on signale des champs prometteurs pour des recherches futures en webométrie, avec un accent spécial mis sur l'analyse de blogs.

(J.H.)

- *Möglichkeiten und Grenzen von Web Structure Mining am Beispiel von informationswissenschaftlichen Hochschulinstituten im deutschsprachigen Raum* – Victoria PERNIK und Christian SCHLÖGL – (p. 407-414) – (26 ref.).

Analyse webométrique de sites Web associés à des départements des sciences relatives à la bibliothèque et à l'information, dans des régions de langue allemande. On décrit, d'une part, l'analyse de réseaux d'hyperliens au sein des départements envisagés et on présente un examen de co-liens qui essaye d'identifier des similitudes (par sujet, par région et/ou par institution). L'intention des auteurs est de montrer comment conduire une telle analyse et en considérer les résultats. En particulier, ils veulent discuter des problèmes et des limitations dépendant d'un tel examen de la structure de liens sur le Web.

(J.H.)

- *Web-to-Print Citations and the Humanities* – Steven VAN IMPE und Ronald ROUSSEAU – (p. 422-426) – (37 ref.).

Sur le Web, les références à des documents imprimés, sont appelées références web-to-print. Les documents imprimés, eux, se nomment citations web-to-print. Ces deux

dénominations forment la base de cet article, dans lequel on étudie l'impact en ligne des sources imprimées.

Les citations web-to-print sont détaillées à partir d'un point de vue structurel et une expérience à faible échelle, relatives à celles-ci, est faite pour des journaux locaux d'histoire. La principale question visée par la recherche liée à cette expérience concerne la possibilité d'employer les citations web-to-print comme produit de remplacement des index classiques de citation en mesurant l'importance, la visibilité et l'impact des journaux dans les sciences humaines

Les résultats montrent l'importance des bibliographies du Web dans le domaine, mais, au moins en ce qui concerne la période et les journaux envisagés, la quantité des citations web-to-print reçue est trop faible que pour en tirer des conclusions générales.

(J.H.)

- *Measuring Retrieval Effectiveness with Average Distance Measure (ADM)* – Vincenzo DELLA MEA, Gianluca DEMARTINI, Luca DI GASPERO und Stefano MIRRARO – (p. 433-443) – (54 ref.).

La plupart des mesures communes d'efficacité de systèmes de recherche documentaire sont fondées sur les hypothèses d'acceptation binaire (ou un document est approprié à une question donnée ou il ne l'est pas) et sur la récupération binaire (ou un document est recherché ou il ne l'est pas). L'article décrit une mesure d'efficacité de recherche documentaire appelée ADM (mesure moyenne de distance) qui remet en question ces acceptations. On compare l'ADM à d'autres mesures en en discutant d'un point de vue conceptuel, et on fait état de quelques résultats expérimentaux.

L'analyse conceptuelle et l'évidence expérimentale démontrent l'adéquation de l'ADM dans la mesure de l'efficacité des systèmes de recherche documentaire.

(J.H.)

INFORMATION – WISSENSCHAFT & PRAXIS Vol 58 Nr 1 (Januar-Februar 2007)

- *Kommunikationswege beim E-Learning: ein empirische Untersuchung an der Hochschule Darmstadt* – Gesa KOSCHINSKY und Reginald FERBER – (p. 7-14).

Le terme "e-learning" est utilisé dans une large gamme de méthodes d'enseignement

et d'apprentissage assisté par ordinateur. Beaucoup d'entre elles comportent des types divers d'interaction avec les personnes impliquées dans le processus de l'étude. Pour soutenir ces interactions, plusieurs systèmes d'apprentissage offrent des outils de communication tels des avis, des messages, des forums de discussion ou des chats. On a observé que les étudiants recourent fréquemment à d'autres canaux de communication que ceux fournis par la plate-forme utilisée. À l'université de Darmstadt, on a analysé l'emploi d'un grand nombre de canaux de communication (tels ceux offerts plates-formes, conversations face à face, appels téléphoniques, e-mails et chats) par des étudiants de cours à distance. Les résultats de cette enquête montrent que les étudiants utilisent tous les types d'outils mentionnés dans le questionnaire leur remis. Cependant l'intensité d'utilisation varie fortement: 90% des participants signalent user des outils de communication liés à l'environnement de ce genre d'enseignement. On en conclut que la majorité des étudiants ne font pas usage des outils proposés par la plate-forme du cours suivi mais suivent différents canaux pour assurer l'interaction. Ces derniers sont essentiellement ceux que les étudiants en question emploient chaque jour.

(J.H.)

- *Evaluation informationswissenschaftlicher Lehrveranstaltungen: eine Längsschnittuntersuchung* – Gerhard REICHMANN – (p. 21-27) – (52 ref.).

Analyse de la corrélation existant entre la qualité des cours universitaires et la fréquence de ceux-ci, par utilisation des résultats d'une évaluation longitudinale. Cette analyse se base sur l'évaluation de quatre cours différents dans le domaine de l'information, donnés par leurs auteurs respectifs. Les résultats obtenus suite à cette évaluation sont comparés à ceux résultants de celle fournie, sur les mêmes cours, par une étude universitaire, pour en apprendre plus sur les avantages potentiels d'estimations plus ciblées.

(J.H.)

- *Themenentdeckung und -verfolgung und ihr Einsatz bei Informationsdiensten für Nachrichten* – Wolfgang G. STOCK – (p. 41-46) – (60 ref.).

Le repérage de sujets et de leur cheminement (topic detection and tracking: TDT) intègre différents documents traitant de la même matière. D'abord cela présente le sujet aux utilisateurs et dans une seconde étape les documents de détail y relatifs Le

système TDT est utile pour proposer des articles de nouveautés et signaler des blogs sur les mêmes thèmes. Un exemple bien connu est le Google News.

L'article récapitule la recherche avec le TDT et discute l'application de ce dernier par des producteurs de bases de données de nouvelles (comme Factiva ou LexisNexis).

Pour de tels services TDT est important pour deux raisons : (1) analogue aux nouvelles de Google, TDT travaille dans des services d'alerte ; (2) TDT permet de classifier des ensembles d'enregistrements en fonction des matières (sans employer un langage documentaire).

(J.H.)

- *Zur Terminologie der Information und Dokumentation* – Eberhardt GERING – (p. 47-50).

L'article précise notamment ce qu'il faut entendre par certains termes bien spécifiques utilisés en information-documentation.

(J.H.)

- *Elektronische Medien in der Chemie* – Gregor FELS – (p. 51-56) – (46 réf.).

Les médias électroniques sont des outils de communication qui sont codés et transmis sous forme de données digitales.

En chimie, il y a les publications chimiques, les manuels, les suites de données, les données spectrométriques, les réactions, les documents pour apprendre en ligne et beaucoup plus encore. Dans le cadre de la présentation de la nouvelle plateforme *chem.de* de l'information et de la connaissance lors de l'ACHEMA 2006, l'auteur a donné un aperçu du développement révolutionnaire de l'information chimique d'hier à demain. Cet article se concentre sur le texte de cette présentation; les transparents en sont accessibles en ligne sur la plate-forme *chem.de*.

(J.H.)

REVUE D'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE Vol 15 n°1-2 (2005)

- *Contribution à l'évaluation des bibliothèques universitaires par la méthode du *conspectus* : étude de cas de la B.U de Bejaia* – Madjid DAHMANE et Zahir.YAHIAOUI – (p. 21-40) – (9 réf.).

Évaluation des bibliothèques universitaires d'Algérie à travers une étude de cas: la bibliothèque universitaire de Bejaia.

Parmi les méthodes d'évaluation usitées, on distingue les méthodes:

- ex-ante (mise en place des objectifs);
 - ex-tempore (moyens d'atteindre les objectifs);
 - ex-post (les résultats attendus);
- ainsi que des méthodes quantitatives et qualitatives.

Aucune n'explore dans le détail la collection, pour remédier aux dysfonctionnements rencontrés. Par contre la méthode du *conspectus* (qui signifie vue d'ensemble de la collection) permet d'aller dans le détail de celle-ci et d'en dévoiler forces et faiblesses;

Les indicateurs utilisés autorisent:

- l'analyse de l'existant (Current Level);
- le développement en cours (Acquisition Commitment);
- le niveau désiré (Goal Level).

Ces indicateurs sont de trois types:

- cognitif ou indicateur de profondeur de la collection qui se rapporte aux niveaux de cette dernière segmentée par divisions, catégories et sujets;
- de langue;
- de conservation

Dans le contexte algérien, l'étude fait ressortir la nécessité de disposer d'un certain nombre d'éléments (indicateurs adaptés au niveau national, catalogues de publications, etc.)

(J.H.)

- *ProfilDoc, un système de recherche d'information scientifique* – Pascal PERENON – (p. 41-58) – (17 réf.).

Actuellement, dans un contexte de surabondance d'information, la personne qui utilise un Système de Recherche d'Information (SRI) reçoit fréquemment plusieurs milliers de documents en réponse à sa requête. La consultation d'une telle quantité de réponses est difficile et l'utilisateur est insatisfait.

Les SRI actuels utilisent, pour sélectionner les documents réponses, des mots-clés (formant la requête) proposés par l'utilisateur.

Cependant nous pensons que l'expression du besoin d'information par ce moyen est insuffisante. On a donc choisi de prendre en compte le contexte de cette requête (activité pour laquelle on recherche de l'information, l'usage envisagé de celle-ci et enfin le demandeur lui-même) ainsi que celui de production et de diffusion du document (auteur et type) pour améliorer la recherche de l'information.

Dans ce but, on propose d'utiliser des variables décrivant ces contextes dans une recherche d'information et ensuite de faire une évaluation de cette utilisation dans un SRI prototype. On vise enfin à améliorer les performances du SRI.

(J.H.)

- *Les agents logiciels mobiles et la sécurité* – Hamed AOUADI et Pr. Mohammed BEN AHMED – (p. 59-75) – (98 ref.).

Il s'agit d'une étude des problèmes de sécurisation des agents logiciels mobiles, proposant, en finale, une solution hybride robuste, mais néanmoins d'un coût abordable

Après définition du concept d'agent logiciel mobile, on analyse la problématique de sécurité liée à ce type d'agents pour enfin définir une technique qui semble pouvoir s'adapter convenablement à l'environnement rencontré.

(J.H.)

ARTICLES - ARTIKELS

2006/1

- Les nouvelles tendances des langages documentaires
Ron DAVIES

4-10
- Les bases de données spatiales
Jean-Paul DONNAY

11-18
- Een kort overzicht van data warehousing en OLAP
Jef WIJSEN

19-24
- Eurovoc, thésaurus multilingue : Maintenance et aspects – Exemple à la bibliothèque du Parlement européen
Isabelle GAUTIER

25-34
- Cash for knowledge ? Ethical implications of Patenting - Academic Research - Quatrième Forum Éthique de la Fondation Universitaire
Compte rendu de Simone JÉRÔME

35-41

2006/2

- Nationaal project voor de bewaring van Belgische kranten "Presse-papier"
Dirk LUYTEN en Mark D'HOORE

4-8
- Une référothèque pour la Police Fédérale : Proposition de cahier de charges intégrant des aspects techniques et humains...
Véronique DUMONT, Véronique LAURENT, Claire LOBET-MARIS, Evelien DE PAUW et Paul PONSERS

9-15
- Een referotheek voor de Federale Politie: Voorstel lastenboek met inbegrip van technische en humane aspecten...
Evelien DE PAUW, Paul PONSERS, Véronique DUMONT, Véronique LAURENT en Claire LOBET-MARIS

16-23
- Former les étudiants en premier baccalauréat de chimie aux techniques de documentation et communication : Expérience réalisée à l'Université de Liège
Caroline COLLETTE

24-28

- Overkoepelende fusiebibliotheek binnen de Federale Overheidsdienst Volksgezondheid, Veiligheid van de Voedselketen en Leefmilieu Vesalius Documentatie- en Informatie Centrum: Uitwerken van concept en oprichting
 Bernadette CLAUS

29-33
- Knowledge Economy: Challenges for Measurement
 Compte rendu d'Evelyne LUCTKENS

34-40

2006/3

- La gestion d'une bibliothèque avec un logiciel libre : Exemple concret et implications
 Stéphanie FORT

4-11
- Ce que l'annuaire fait à Internet : Sociologie des épreuves documentaire
 Christophe LEJEUNE

12-22
- Federale Bibliotheken slaan de handen in mekaar
 Stefaan JACOBS

23-32

2006/4

- Open Access: Why should we have it?
 Alma SWAN

4-8
- In oorlogsnoed : Over het dagboek van Virginie Loveling
 Bert VAN RAEMDONCK en Ron VAN DEN BRANDEN

9-15
- À l'abordage ! La classification de la Bibliothèque du Congrès, Terra Incognita
 Virginie TACQ

16-22
- La gestion de l'information des organisations : Analyse de définitions et conceptualisation
 Jeremy DEPAUW

23-29
- La formation des archivistes : Relever les défis de la société de l'information
 Compte rendu de Véronique FILLIEUX et Evelyne VANDEVOORDE

30-33

AUTEURS

CLAUS, Bernadette	2006/2 - 29	D'HOORE, Mark	2006/2 - 4
COLLETTE, Caroline	2006/2 - 24	DONNAY, Jean-Paul	2006/1 - 11
DAVIES, Ron	2006/1 - 4	DUMONT, Véronique	2006/2 - 9 & 16
DE PAUW, Evelien	2006/2 - 9 & 16	FILLIEUX, Véronique	2006/4 - 30
DEPAUW, Jeremy	2006/4 - 23	FORT, Stéphanie	2006/3 - 4

GAUTIER, Isabelle	2006/1 - 25	PONSAERS, Paul	2006/2 – 9 & 16
JACOBS, Stefaan	2006/3 - 23	SWAN, Alma	2006/4 - 4
JÉRÔME, Simone	2006/1 - 35	TACQ, Virginie	2006/4 - 16
LAURENT, Véronique	2006/2 – 9 & 16	VAN DEN BRANDEN, Ron	2006/4 - 9
LEJEUNE, Christophe	2006/3 - 12	VAN RAEMDONCK, Bert	2006/4 - 9
LOBET-MARIS, Claire	2006/2 – 9 & 16	VANDEVOORDE, Evelyne	2006/4 - 30
LUCKENS, Evelyne	2006/2 - 34	WIJSEN, Jef	2006/1 - 19
LUYTEN, Dirk	2006/2 - 4		

Instructions aux auteurs

Le comité de rédaction des *Cahiers de la Documentation* accepte, en vue de les publier, des **articles originaux**, traitant de tout sujet appartenant au domaine des sciences de l'information et de la documentation. Les articles seront écrits dans l'une des trois langues nationales ou éventuellement en anglais. Le comité ouvrira également les pages de la revue aux textes des exposés présentés dans le cadre des manifestations de l'Association Belge de Documentation.

Le comité peut toutefois décider d'accueillir dans ses colonnes des textes déjà publiés ailleurs, soit de sa propre initiative, soit à la demande de l'auteur. Il s'assurera, dans ce cas, que les autorisations de reproduire ont été obtenues des auteurs et des ayant droits.

Le contenu de l'article doit être rédigé avec un outil de traitement de texte **compatible avec le standard Microsoft Word** et envoyé de préférence sous forme d'un fichier attaché "fichier.rtf". Si un auteur se trouve dans l'impossibilité de répondre à ce critère, il devra d'abord en avvertir le comité de rédaction et choisir avec lui le mode de transmission.

Afin de respecter une unité de présentation, les auteurs voudront bien se conformer aux critères de présentation repris dans le document publié sur notre site à l'adresse : <<http://www.abd-bvd.be/cah/instructions.pdf>>.

Les auteurs devront faire parvenir les versions électroniques finales de leur article à l'adresse électronique suivante : <cahiers-bladen@abd-bvd.net>.

Sauf exception à discuter avec le comité de rédaction, la revue demande de lui réserver l'exclusivité de l'article : un même article ne peut être proposé simultanément à différentes revues.

Les auteurs respectent les délais auxquels ils se sont engagés vis-à-vis de la rédaction.

Les auteurs signent un document qui règle la situation des droits d'auteur pour une utilisation future des articles, y compris la mise à disposition du public sur le site de l'ABD. Un formulaire standard leur est soumis. Toute dérogation doit être clairement indiquée dans le document signé.

Les références bibliographiques seront présentées selon la méthode des citations numériques, c'est-à-dire numérotées en chiffres arabes entre parenthèses dans le texte et reprises, classées par ordre croissant des numéros d'appel dans la liste bibliographique publiée à la fin de l'article.

Les références respecteront pour chaque type de document les règles minimales reprises dans la norme ISO 690-1987 <<http://www.collectionscanada.ca/iso/tc46sc9/standard/690-1f.htm#9.2>>.

- **Articles de périodiques** : Liste des auteurs, incluant au moins les initiales de leurs prénoms, suivie du titre de l'article, du nom du périodique (sans abréviation) en italique, de l'année de publication, du numéro du volume, du numéro dans le volume et du numéro des pages.

Exemple : Albrechtsen, Hanne ; Jacob, Elin K. The dynamics of classification systems as boundary objects for cooperation in the electronic library. *Library Trends*, 1998, Vol. 47, n° 2, pp. 293-312.

- **Ouvrages** : Liste des auteurs, incluant au moins les initiales de leurs prénoms, suivie du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de la publication, du nom de la société éditrice et de l'année de publication.

Exemple : Juanals, Brigitte. *La culture de l'information, du livre au numérique*. Paris : Hermès, 2003, 230 p.

- **Liens (URL)** : Les références à des sites Web doivent reprendre leur adresse URL entre les signes <>. Elles seront suivies de la mention : consulté le « date », entre parenthèses, la date étant celle de la dernière consultation du site et éventuellement par la mention « consultable uniquement sur abonnement » si cela s'avère être le cas.

Exemple : <<http://www.ala.org/ala/acrl/acrlstandards/standards.pdf>> (consulté le 11 juin 2005)

Pour les documents plus spécifiques, à savoir les extraits d'ouvrages, les documents de littérature grise, les actes de colloques..., les auteurs sont priés de consulter le document complet publié sur le site de l'ABD.

Auteursaanbevelingen

Het publicatiecomité van de *Bladen voor Documentatie* aanvaardt **originele artikels** die in brede zin informatie of documentatie behandelen, om te publiceren in het tijdschrift. Alleen artikels, geschreven in een van de officiële landstalen of in het Engels, komen in aanmerking voor publicatie. Het comité zal eveneens uiteenzettingen van presentaties, georganiseerd in het kader van evenementen van de Belgische Vereniging voor Documentatie, opnemen in zijn tijdschrift.

Het comité kan altijd beslissen om reeds elders gepubliceerde teksten in dezelfde of in gewijzigde vorm op te nemen. In dit geval wordt voor de nodige autorisaties gezorgd.

Het ingediende artikel dient **Microsoft Word compatibel** te zijn en bij voorkeur als "rtf-bijlage" overgemaakt. Indien dit onmogelijk blijkt, zal de auteur hierover vooraf overleggen met het publicatiecomité.

Om uniformiteit in de ingediende teksten te bekomen, dienen de auteurs zich te houden aan de criteria zoals deze zijn opgenomen in het document dat zich bevindt op onze website op het volgende adres:
<<http://www.abd-bvd.be/cah/auteursaanbevelingen.pdf>>.

De auteurs verzenden de finale versie van hun artikel elektronisch naar: <cahiers-bladen@abd-bvd.net>.

Behalve indien anders afgesproken met het publicatiecomité, vraagt het tijdschrift de exclusiviteit van het artikel te waarborgen: eenzelfde artikel kan niet gelijktijdig in verschillende tijdschriften voorgesteld worden.

De auteurs respecteren de tijdstippen waartoe zij zich verbonden hebben ten aanzien van het publicatiecomité.

De auteurs tekenen een document waarbij het auteursrecht voor een verder gebruik van het artikel geregeld wordt en een akkoord voor een vermelding op de BVD website. Een standaard formulier wordt hen hiervoor aangeboden. Iedere afwijking dient duidelijk in, het ondertekend document opgenomen te zijn.

De bibliografische referenties worden aangeduid volgens de methode van digitale referenties, het is te zeggen in Arabische cijfers beginnend met het cijfer één tussen haakjes in de tekst en olopend hernomen en uitgelegd aan het einde van het artikel.

De referenties voor elk type van document houden rekening met de minimale omschrijving uit de ISO-norm 690-1987: <<http://www.collectionscanada.ca/iso/tc46sc9/standard/690-1f.htm>>.

- **Artikels:** Lijst van auteurs, met inbegrip minstens van de initialen van hun voornamen, gevolgd door de titel van het artikel, de titel van het tijdschrift (zonder afkorting) in cursief, het jaar van publicatie, het volume, het tijdschriftnummer en de paginavermelding

Voorbeeld: Meese, Laurent. De bedreiging van ons papieren erfgoed : massaontzuring als remedie? *Cahiers de la documentation = Bladen voor documentatie*, 2005, nr. 1, pp. 6-18.

- **Monografieën:** Lijst van auteurs, met inbegrip minstens van de initialen van hun voornamen, gevolgd door de titel van het boek in cursief, de plaats van uitgifte, de uitgever(s), het jaar van uitgifte en het aantal pagina's

Voorbeeld: Lienardy, Anne ; Van Damme, Philippe. *Inter folia : Handboek voor de conservatie en de restauratie van papier*. Brussel : Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium (KIK-IRPA), 1989, 248 p.

- **Linken (URL):** De referenties van de websites dienen het volledige adres tussen scherpe haakjes te vermelden, gevolgd door de vermelding van datum van raadpleging tussen haakjes, de datum is deze van de meest recente raadpleging, eventueel met vermelding dat de site alleen toegankelijk is voor abonnees, indien dit het geval zou zijn.

Voorbeeld: <<http://www.ala.org/ala/acrl/acrlstandards/standards.pdf>> (bezoekt op 25 januari 2005)

Voor meer specifieke documenten zoals uittreksels, grijze literatuur, verslagen en colloquia... worden de auteurs gevraagd het volledige document, gepubliceerd op de BVD website, te raadplegen.